CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROTOCOLE D ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES

POUR LA PERIODE 2020-2022

SOMMAIRE :

Préambule : **page 3**

Géographie prioritaire
Textes et documents de référence

Les objectifs prioritaires 2015 reconduits pour 2020-2022 **page 4**

Les objectifs identifiés par l'évaluation à mi parcours du Contrat de ville **page 5**

Les recommandations de l'évaluation à mi parcours

La gouvernance **page 6**

Les conseils citoyens

L'animation du Contrat de ville **page 7**

Bilan et évaluation

Les leviers pour la mise en œuvre du protocole **pages 7-8**

Les objectifs priorisés par les partenaires faisant l'objet d'engagements renforcés et réciproques

Le volet santé **page 9**

L'axe réussite éducative-lutte contre l'échec scolaire et l'appui à la parentalité **page 10**

Le soutien au développement économique et à l'emploi **page 11**

Les signataires du Contrat de ville 2015-2020 **pages 14/15 /16**

Annexes

1- Tableaux recensant les engagements renforcés et réciproques des partenaires
2- Avenant : présentation du programme d'action actualisé

Préambule :

Les Contrats de ville sont prolongés jusqu'en 2022, conformément à la loi de finances du 28 décembre 2018. La rénovation des Contrats de ville s'est effectuée selon les modalités précisées dans la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019, et dans la logique du Pacte de Dijon, auquel la circulaire fait référence, qui réaffirme le partenariat indispensable entre l'Etat et les collectivités.

La rénovation des Contrats de ville se concrétise au travers de protocoles d'engagements renforcés et réciproques conçus comme un levier pour donner une nouvelle impulsion, autour de la mobilisation du droit commun, au regard des évolutions survenues depuis leur signature (évolution locale, mais aussi nouvelles orientations nationales).

Le présent protocole s'inscrit dans la continuité du Contrat de ville de Sète agglopôle signé le 3 juillet 2015, et vise à renforcer les engagements de ses signataires (au regard de leurs compétences respectives) autour d'objectifs identifiés et priorisés à mi-parcours, tout en tenant compte des orientations nationales.

Ainsi, il ne s'agit pas d'écarter les engagements et les moyens déjà mobilisés dans le cadre de la stratégie déployée depuis 2015. Cette stratégie, dont l'efficacité et l'adéquation avec les enjeux propres aux quartiers prioritaires du territoire ont été mesurés dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours, doit pouvoir être renforcée via l'intégration de nouveaux engagements conjoints.

La géographie prioritaire est prorogée au même titre que les Contrats de ville (et des mesures fiscales associées) : elle reste donc inchangée. Pour le territoire de Sète agglopôle méditerranée, il s'agit des 3 quartiers suivants :

- Sète : l'Ile de Thau et du centre-ville/Ile sud de la ville
- Frontignan : les Deux pins

Textes et documents de référence

- Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine
- Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains
- La loi de finances du 28 décembre 2018 (prolongeant la durée des Contrats de ville jusqu'en 2022).
- Circulaire du Premier ministre du 22 Janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers
- Contrat de ville de l'agglomération du Bassin de Thau 2015-2020, signé le 3 juillet 2015.
- Rapport d'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville validé en COPIL le 6 février 2019

Le Contrat de ville de l'agglomération du Bassin de Thau 2015-2020, signé le 3 juillet 2015 (voir liste des signataires en annexe), s'inscrit dans la logique de la nouvelle génération des Contrats de ville issus de la loi du 21 février 2014.

Il porte un projet global qui entend apporter des réponses à des enjeux qui relèvent à la fois, de la cohésion sociale, du cadre de vie et du renouvellement urbain, du développement économique et de l'emploi. Il prend en compte le fait que les quartiers prioritaires sont insérés au sein d'un territoire plus vaste et qu'une partie des solutions relèvent de l'échelon intercommunal, dont les compétences ont été renforcées en conséquence. C'est pourquoi, l'animation du Contrat de ville est assurée par la communauté d'agglomération de Sète agglo pôle méditerranée.

Cependant, la commune de Frontignan a souhaité poursuivre le management du pilier cohésion sociale à l'échelle de la ville. Ainsi, elle a signé une convention territoriale qui présente les enjeux, les objectifs les axes et les actions qu'elle s'est s'engagée à conduire.

Au regard des objectifs fixés en 2015, et des engagements pris par les signataires, de nombreuses actions sur les trois piliers du Contrat de ville sont réalisées comme en atteste l'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018.
Sur le pilier cadre de vie, renouvellement urbain, en particulier, Sète agglo pôle méditerranée a signé avec le représentant de l'ANRU, le 20 février 2019, la convention pluriannuelle du « projet de renouvellement urbain de l'Ile de Thau ».
De nombreux investissements sont prévus, en déclinaison des objectifs fixés par les signataires du Contrat de ville sur ce pilier : réhabilitation totale d'un parc de logement social ; reconstruction d'un centre commercial ; apport de nouveaux équipements de proximité ; requalification des espaces publics (voir ci-dessous l'ensemble des dispositifs qui vont servir de levier pour la mise en œuvre du présent protocole).
De nombreuses actions ont également été réalisées en matière d'emploi et de développement économique, mais aussi pour la réussite éducative des jeunes sétois, la prévention et la lutte contre l'échec scolaire, l'accompagner les parents dans leur rôle.

Il s'agit donc de poursuivre les engagements et les moyens déjà mobilisés dans le cadre de la stratégie déployée depuis 2015. Cependant, là où cela apparaît nécessaire, notamment au regard des conclusions de l'évaluation à mi-parcours, l'objet de ce protocole est de pouvoir **renforcer cette stratégie via l'intégration de nouveaux engagements conjoints.**

Des objectifs considérés comme prioritaires dès 2015, doivent faire l'objet d'engagements renforcés conjoints pour les années 2020 à 2022 :

Ces objectifs relèvent d'une part :

- de l'axe 2 du pilier cohésion sociale du Contrat de ville relatif aux **questions de santé** (« Développer une politique de prévention et de prise en charge globale des problématiques de santé en quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) »
- et de l'axe 3 qui fixe comme objectif de favoriser la **réussite éducative et l'égalité des chances**.

Ces objectifs relèvent d'autre part du **pilier emploi et développement économique** avec des orientations stratégiques qui demeurent des priorités fortes pour Sète agglo pôle méditerranée :

- Maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants des QPV ;
- Favoriser l'accès à une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises ;

- Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

Des objectifs identifiés et priorisés sur la base de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville

La prévention santé et l'accès aux soins

L'évaluation du Contrat de ville à mi-parcours a mis en évidence le manque d'actions en matière de prévention santé et d'accès aux soins dans les deux quartiers prioritaires de Sète. Elle pointe également des difficultés à mobiliser les politiques de santé de droit commun au bénéfice des habitants de ces quartiers. D'où l'enjeu central pour la suite du Contrat de ville que sera **le développement du partenariat** dans ce domaine**.** Car la prise en compte de la thématique santé dans le Contrat de ville dépend beaucoup de sa capacité à jouer un rôle de levier de mobilisation ciblée des politiques et des dispositifs de santé de droit commun, voire d'articulation et d'adaptation des moyens disponibles.

Réussite éducative, prévention du décrochage scolaire et soutien à la parentalité

Dans ce domaine, l'évaluation à mi-parcours a fait ressortir l'importance du travail réalisé depuis 2015, avec, sur le volet réussite éducative, un bon partenariat avec l'Education nationale dans le cadre de l'éducation prioritaire. Cependant, des marges de progressions sont mentionnées s'agissant de la complémentarité des actions : articulation animation/éducation/autonomisation et renforcement d'une logique de parcours.
L'évaluation a pointé par ailleurs l'existence d'un réel risque de décrochage scolaire et des indicateurs sociodémographique qui plaident pour une mobilisation accrue des partenaires dans ce domaine : un faible taux de scolarisation des 16/24 ans avec 3 jeunes sur 4 déscolarisés.

Un enjeu majeur pour la communauté d'agglomération : l'emploi

L'évaluation à mi-parcours a fait ressortir que, d'une manière générale, des dispositifs existants ont été déployés au bénéfice des habitants des 3 quartiers prioritaires.

L'implication forte de Sète agglo pôle méditerranée en matière de développement économique et de l'emploi pour les publics en difficulté, dont c'est une compétence, est déterminante.

Cependant, ces résultats plutôt positifs, restent en deçà des besoins, dans un contexte marqué par des difficultés persistantes en matière d'insertion sociale et professionnelle :
- Trois habitants sur 10 ont un emploi contre plus de 4 sur 10 dans les autres quartiers de l'agglomération
- Une forte proportion de non diplômés (8 habitants sur 10 n'ont pas de diplôme)
- Un demandeur d'emploi sur 2 est inscrit au chômage
- Une augmentation du chômage et une baisse du chômage des femmes
- Une moins grande autonomie des jeunes adultes résidents sur le quartier de l'Ile de Thau.

L'évaluation à mi-parcours recommande :

- d'intensifier les actions, ce qui passe notamment par un renforcement du partenariat entre l'EPCI et l'Etat, dans le domaine de l'IAE, en particulier.
- de renforcer également les thématiques suivantes :

La prévention de la délinquance et de la radicalisation dès lors que l'évaluation à mi-parcours a démontré l'existence d'une vulnérabilité sur le plan socio-éducatif mais également par la signature d'un Contrat intercommunal de sécurité , de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) qui permet de décliner une stratégie territoriale
Ce risque de vulnérabilité des enfants ayant été estimé près de trois fois plus élevé sur les QPV, avec une proportion de 52% (1 mineur sur 2 à l'Ile de Thau)
Par ailleurs, un conventionnement délimitant précisément les modalités d'intervention et d'un suivi rigoureux des opérateurs permettra d'améliorer l'efficience des dispositifs de lutte contre la délinquance

Les valeurs de la République et la laïcité
Leviers permettant de lutter contre les replis communautaires dus souvent à la paupérisation des familles et notamment celles monoparentales

Les autres points d'attention relevés par l'évaluation à mi-parcours et sur lesquels un regard attentif sera porté :

Vieillissement de la population : c'est un constat qui a été pointé par l'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville car ce phénomène isole nombre de personnes âgées notamment en centre-ville, accentuant les problèmes :

- du non accès aux droits
- de santé publique

Ainsi, une attention particulière sur la prévention santé en direction des personnes âgées fera l'objet d'une réflexion partenariale.

Concentration géographique des projets : le QPV du centre-ville de Sète est largement moins couvert par les opérateurs associatifs que celui de l'Ile de Thau.

Gouvernance :

Lors de l'évaluation, certains opérateurs et institutions ont soulevé la nécessité de réunir les groupes de travail du Contrat de ville relevant du pilier cohésion sociale notamment, dans un format plus restreint et par thématique afin d'avoir une vision globale de l'ensemble des actions engagées .

Frontignan : la gestion du volet social de la commune étant restée de la compétence de cette dernière via une convention territoriale adossée au Contrat de ville, les techniciens maintiendront leurs efforts pour coordonner la tenue des instances et leur travail de cohérence.
Un travail à renforcer néanmoins afin d'éviter une perte de sens tant pour les partenaires que pour les habitants.

Sur ces 2 points Sète agglopôle méditerranée proposera en lien avec les partenaires du Contrat de ville, des modalités de fonctionnement et de concertation partagées

Conseils citoyens :

Conformément aux souhaits des conseils citoyens de Sète notamment, Sète agglopôle méditerranée et sa référente conseils citoyens ont mis en place une programmation de rencontres régulières afin de renforcer le soutien à l'animation et au fonctionnement de ces instances.
Ces conseils citoyens sont associés à tous les groupes de travail relatifs au Contrat intercommunal de sécurité , de la prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR)
Les différents partenaires du Contrat de ville s'engagent par ailleurs à apporter un soutien permettant à ces instances de remplir leurs missions :

- Ville : un local équipé leur est mis à disposition sur les 2 QPV et une subvention de fonctionnement allouée
- Sète agglopôle méditerranée : une référente leur est dédiée afin de faciliter la mise en place de projets et les guider dans leurs objectifs – une subvention annuelle est allouée
- Etat : une subvention annuelle leur est allouée ainsi que des formations organisées à leur attention

Animation du Contrat de ville :

L'évaluation a démontré que cette partie des missions de Sète agglopôle méditerranée sur le Contrat de ville bien qu'elle ait été fortement améliorée, reste perfectible.

Sète agglopôle méditerranée en tant qu'animateur du Contrat de ville renforcera donc la circulation de l'information et de l'animation par la mise en place de divers outils et modalités de travail, en lien avec les acteurs du Contrat.

L'allégement des missions administratives des équipes locales sera également recherché par Sète agglopôle méditerranée pour faciliter parallèlement l'aide technique de proximité aux associations.

Ainsi, dès 2020, Sète agglopôle méditerranée proposera avec le concours attendu de ses partenaires, des modalités d'appel à projets annuels simplifiées

Bilan et Evaluation

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville a mis en évidence la nécessité de poser un cadre méthodologique de l'observation du droit commun afin de disposer d'une évaluation fiabilisée du Contrat.

Pour cela, Sète agglopôle méditerranée proposera à ses partenaires un dialogue collectif et permanent sur la base d'indicateurs qualitatifs simplifiés qui interrogeront davantage l'impact des actions sur les publics et les QPV.

Des leviers pour la mise en œuvre du protocole :

Il s'agit essentiellement des conventionnements multi parties qui vont permettre de renforcer le lien entre les 3 piliers, développer une meilleure coordination et efficience des actions au bénéfice des habitants des QPV mais aussi du territoire.

- NPNRU : Principale convention signée dans le cadre de la Politique de la Ville, signée en février 2019, outre la réhabilitation du quartier de l'Ile de Thau, elle va avoir un impact sur l'emploi via les clauses

sociales et chantiers d'insertion ou chantiers jeunes dont elle va permettre le développement, notamment au bénéfice des habitants de ce QPV.

Elle aura également un impact sur le pilier cohésion sociale autour des axes :

- santé avec un centre médical composé de professionnels libéraux,
- accès aux droits via un pôle de services qui regroupera des services publics (mairie, CCAS, agglo…)
- citoyenneté : par la participation des habitants et des conseils citoyens à l'évolution de leurs (éco)quartier.

- Convention EPARECA : signée dans le cadre de la requalification du quartier de l'Ile de Thau, elle participe à la redynamisation économique de ce quartier en créant des emplois et des activités adaptées aux besoins des habitants

- Action Cœur de ville : visant à La requalification urbaine des axes commerciaux en proximité du QPV centre-ville de Sète elle conforte l'attractivité et l'offre commerciale.

- CGEAC : cette convention liant ville-agglo et DRAC a pour but d'encourager une réelle qualification des actions proposées aux publics de tous âges mais aussi faciliter le lien entre structures associatives et institutionnels pour la coordination des projets dans le cadre d'un parcours éducatif, social et citoyen

- Convention intercommunale d'attribution de logements sociaux (CIL) : elle fixe les orientations de la politique intercommunale des attributions de logements sociaux dans une logique d'équilibre des territoires, en lien étroit avec les communes et les organismes de logement social.

- Adhésion de Sète agglo pôle méditerranée à la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale : celle-ci formalise et réaffirme l'engagement de Sète agglopôle méditerranée pour soutenir l'égalité dans le domaine économique et social tant sur l'ensemble de son territoire que sur les QPV.
  Un plan d'action territorial sur la période 2019-2021 sera lancé.

Article 1 : Conformément à la loi de finances du 28 décembre 2018, le Contrat de ville 2015-2020 de Sete agglopôle méditerranée est prorogé jusqu'en 2022.

Article 2 : Les objectifs priorisés par les partenaires faisant l'objet d'engagements renforcés et réciproques pour la période 2020-2022

➡ 2-1 : Sur le volet santé du PILIER COHESION SOCIALE (SETE) :

Eléments du Contrat de ville 2015-2020 nécessitant des engagements renforcés et réciproques suite à l'évaluation à mi-parcours (tableau 1)

ACTION 1 : Améliorer la connaissance des besoins des habitants et l'offre sanitaire sur les QPV par un état des lieux préalable

- Objectif opérationnel 1 : structurer un réseau d'acteurs et mettre en œuvre un plan d'actions sur les QPV

Constats de l'évaluation à mi-parcours :
- plusieurs réseaux thématiques et informels existent à mettre en lien,
- davantage d'opérateurs nécessaire ,
- l'accompagnement des actions et des opérateurs par le droit commun à développer

- Objectif opérationnel 2 : Prendre en compte les spécificités des QPV et de leurs habitants

Constats de l'évaluation à mi-parcours : manque de 1/3 lieu sanitaires adaptés

- Objectif opérationnel 3 : Améliorer la connaissance des besoins de santé des habitants

Constat de l'évaluation à mi-parcours : mise à jour du diagnostic santé nécessaire

ACTION 2 : Développer une politique de prévention et de prise en charge globale des problématiques de santé en QPV

- Objectif opérationnel : Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficulté

Constat de l'évaluation à mi-parcours : manque de diversité dans les professionnels

---

L'évaluation à mi-parcours du Contrat de ville 2015-2020 a mis en exergue la faiblesse et l'inadaptation de nombre de projets mis en place face aux besoins signalés par les professionnels de terrain.

Ainsi la **création d'une une communauté territoriale des professionnels de santé** (CTPS) à l'initiative de quelques professionnels de santé **répond à ces préoccupations** et pour cela sera soutenue par la ville de Sète et ses partenaires du Contrat de ville

Cette CTPS favorisera d'une part l'accès aux soins de proximité et de première urgence et d'autre part facilitera la coordination des opérateurs santé

Sous le statut d'association loi 1901, son siège se situe à Frontignan et son activité touchera 13 communes de Sète agglopôle méditerranée (Balaruc les bains, Balaruc le Vieux, Gigean, Mèze, Frontignan, Sète, Bouzigues, Poussan, Villeveyrac, Vic la gardiole, Mireval, Loupian, Montbazin). Marseillan étant plutôt orienté sur le secteur hospitalier et médical d'Agde.

Elle est composée de médecins généralistes et spécialistes, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, kinésithérapeutes etc…Tous adhérents de l'association et associés à la démarche.

A ce jour, un accord de principe a été donné par l'ARS et la CPAM pour financer le démarrage de la CTPS.

Objectifs principaux mais non exhaustifs :

- travailler sur la prévention de quelques cancers : pneumo (addiction tabac)/ sein/colon et col de l'utérus, diabète ,sport – santé ….

Les éléments de la prévention sont l'information, la communication, le repérage, l'orientation et le dépistage

- faciliter l'accès aux premières urgences : l'esprit est de répondre à la demande médicale, trouver un médecin traitant, assurer une continuité des soins et répondre aux urgences ou aux consultations non programmées

Modalités de fonctionnement proposées sur les 2 QPV de Sète :
Un poste de coordonnateur est nécessaire.
Ce dernier outre les 2 QPV, aura pour mission d'œuvrer sur les 13 communes citées.

1- interface entre la CTPS et personnes ressources des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV). Le service Cohésion sociale et Politique de la Ville de Sète agglopôle méditerranée assurera la transmission de toutes les informations qui seront nécessaires)

Le coordinateur fera le lien avec les associations

2- coordination du réseau des professionnels constituant la CTPS

Besoin logistique : prêts de salles (inter) communales pour la réalisation d'évènementiels liés aux missions de prévention essentiellement (conférences, journée nationale du diabète etc…)

➡ 2-2 : Sur le volet réussite éducative, lutte contre l'échec scolaire et appui à la parentalité du PILIER COHESION SOCIALE (SETE)

Il s'agit d'accorder une attention particulière à la redynamisation du programme de réussite éducative (PRE) dans le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) à Sète (cf. fiche action ci après).
PEDT qui a été signé entre l'Académie de Montpellier, la DDCS, la CAF et la ville de Sète en 2019

Eléments du Contrat de ville 2015-2020 nécessitant des engagements renforcés et réciproques suite à l'évaluation à mi-parcours (tableau 2)

ACTION 1 : Initier un projet éducatif global pour obtenir une cohérence et une continuité éducative de 0 à 17 ans

- Objectif opérationnel 1 : Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Constats de l'évaluation à mi-parcours
- concentration des actions sur IDT
- répartition des financements à revoir sur classe relais

- Objectif opérationnel 2 : Permettre la prise en charge globale des enfants les plus vulnérables et de leurs parents pour adapter le parcours aux problématiques de l'enfant

Constats de l'évaluation à mi-parcours
- notion de parcours peu travaillée et formalisée
- manque de professionnels sur articulation animation-éducation-autonomisation

- Objectif opérationnel 3 : Articuler les activités des temps scolaires et peri scolaires / articuler PEDT et Contrat de ville

Constat de l'évaluation à mi-parcours : peu d'offre éducative extrascolaire /articulation des dispositifs CLAS et devoirs faits à améliorer

---

Contexte :

Il s'agit de renforcer les dynamiques d' « alliance éducative » conduites dans le projet éducatif global de territoire de la ville de Sète pour obtenir une cohérence et une continuité éducative de 0 à 17 ans.

Le PEDT, ayant fait preuve de son efficience à porter de nouvelles dynamiques de concertation et de mobilisation des acteurs éducatifs, la ville a souhaité par le renouvellement de son nouveau Projet Educatif (PEDT) pour la période 2018-2021 en faire une priorité du protocole d'engagement renforcés et réciproques.

Dans le prolongement et la continuité des objectifs de complémentarité, ce PEDT dans lequel s'inscrit le PRE à destination des QPV :

- intègre la généralisation de l'éducation artistique, l'accessibilité et l'inclusion des enfants en situation de handicap et élargit ainsi ses thématiques dans une démarche qualité labellisée par le Plan Mercredi.

- élargit son périmètre d'intervention aux enfants de 2 à 17 ans en souhaitant porter une attention plus grande aux passerelles et aux transitions entre les différents âges et en allant au-delà de la scolarisation obligatoire (accueil passerelle, petite enfance et politiques jeunesse transversales).

- articule naturellement ses objectifs stratégiques et fonctionnels avec les besoins spécifiques des quartiers en politique de la ville

- Renforce des politiques jeunesses préventives

➡ 2-3 : Pilier ECONOMIE ET EMPLOI (3 QPV)

Eléments du Contrat de ville 2015-2020 nécessitant des engagements renforcés et réciproques suite à l'évaluation à mi-parcours (tableau 3)

Axe 1:développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants des QPV

- Objectif opérationnel : Etudier les possibilités de développer et/ou créer des activités économiques (TPE, PME, activités de service, activités commerciales), évaluer les freins et les moteurs des territoires

Constats de l'évaluation à mi-parcours :

- intensifier les dispositifs et l'animation eco pour installer les personnes dans des parcours
- relancer le dispositif d'emploi partagé

AXE 2 : Favoriser l'accès à une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises

- Objectif opérationnel : Mettre en place des formations d'adaptation pour permettre aux personnes les plus éloignées du marché du travail de maîtriser les pré-requis nécessaires (savoirs de base, savoir-être,…) aux emplois

Constat de l'évaluation à mi-parcours : développer des actions d'insertion par l'éco incluant les savoirs êtres et la lutte contre les addictions

AXE N°3 : Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

- Objectif opérationnel 1 : Développer et diversifier l'offre en matière d'IAE sur le territoire

Constat de l'évaluation à mi-parcours : mieux adapter l'offre et la demande en terme d'emploi et de formations

- Objectif opérationnel 2 : Créer des liens entre les habitants et les entreprises

Constat de l'évaluation à mi-parcours : améliorer le lien entre manifestation ponctuelle et impact opérationnel à moyen et long termes

Deux projets phares menés par Sète agglopôle méditerranée et ses partenaires du Contrat de ville vont contribuer à atteindre l'objectif visé : diminuer le taux de chômage sur le territoire et notamment celui des habitants des QPV par une meilleure adéquation entre la formation des habitants et les besoins des entreprises

Projet 1 : **création d'un tiers lieu**

Il s'agit d'un espace de développement territorial qui mixera activités créatrices d'emplois et cohésion sociale. En cours d'étude de faisabilité technique,

architectural, juridique et financière, il s'agit d'un projet déjà soutenu en Contrat de ville par Sète agglopôle méditerranée et l'Etat en 2018, rejoints par la Ville de Sète, la Région, le Département en 2019.
Il sera implanté en limite du QPV centre-ville pour une ouverture prévue courant 2020 mais d'ores et déjà fin 2019, une première action en direction des QPV notamment est projetée via la démonstration, l'initiation et la mise à disposition d'un « fab lab » mobile.

En matière d'emploi et de développement éco, ce local:

- regroupera sous forme de permanences, des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités
- Servira d'incubateur destiné à la création d'entreprises sociales tournées vers la transition écologique, l'innovation sociale et solidaire
- Hébergera des start up de territoire

D'autres orientations élargiront ces propositions, puisque ce lieu pourra avoir comme vocation la centralisation de l'offre et de la demande en matière de formations et d'emplois.

En termes de mixité et d'animation sociales, il s'agira pour ce lieu, en partenariat avec tous les acteurs de la cohésion sociale des QPV et du territoire :

- D'accompagner les associations porteuses de projets innovants
- De développer des ateliers éducatifs et culturels, mais aussi des rencontres intergénérationnelles
- De faciliter la transmission de savoirs faire et des savoirs être

Projet 2 : **développement des dispositifs d'insertion professionnelle et diversification des métiers**

Des chantiers d'implication jeunes et des chantiers d'insertion plus axés sur les métiers en tension, innovants et correspondants aux besoins du territoire :

- Métiers du tourisme et du numérique
- Economie bleue (plaisance, transformation des produits de la mer, recyclage des épaves de bateaux, sellerie marine…)

Article 3 : Annexes

1- Tableaux recensant les engagements renforcés
et réciproques des partenaires sur les axes :

- ✓ cohésion sociale Sète : santé
- ✓ cohésion sociale Sète : éducation/parentalité/formation
- ✓ emploi/développement économique

Ils détaillent les propositions d'engagements renforcés et réciproques des partenaires sur chacun des objectifs priorisés dans le présent protocole.

2- Avenant : présentation du programme d'action actualisé sur la période 2020 - 2022 qui contient les fiches actions mises à jour et réajustées pour intégrer les résultats de l'évaluation.

Les signataires du Contrat de Ville de Sete agglopôle méditerranée

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Monsieur Jacques Witkowski

Préfet de l'Hérault

Monsieur Philippe Nucho
Sous-préfet
Secrétaire Général Adjoint

Sète agglopôle méditerranée
ARCHIPEL DE THAU

Monsieur François Commeinhes
Président
De Sète agglopôle méditerranée

Frontignan la Peyrade

Monsieur Pierre Bouldoire
Maire de Frontignan
1er Vice-Président du Conseil Départemental de l'Hérault

Monsieur le Maire

Ou son représentant

Monsieur Kléber Mesquida

Président du conseil départemental

Madame Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie

Madame Béatrice Gille

Rectrice

Académie de Montpellier

Monsieur Jean-Sébastien Saulnier d'Anchald
Directeur
Territorial

Monsieur Thierry Mathieu
Directeur

Monsieur Jean-Paul Giral
Directeur de Thau Habitat

Monsieur le Directeur
d'Hérault Habitat

Monsieur Christian Poujol
Président de la CMA de l'Hérault

Monsieur Jean-Pierre Garcia
Président de la CAPEB Hérault

Monsieur André Deljarry

Président de la CCI de l'Hérault

Monsieur Emile Anfosso

Président de la MLIJB

Monsieur Joseph Sanfilippo

Directeur Territorial Pôle emploi Hérault

Monsieur Alexandre Pascal

Délégué Départemental

CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES POUR LA PERIODE 2020 - 2022

ANNEXE 1 : TABLEAUX RECAPITULATIFS DES ENGAGEMENTS

CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLO PÔLE MEDITERRANEE - AVENANT 2020-2022 - ANNEXE 1

PILIER COHESION SOCIALE SETE - AXE EDUCATION /LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE- PARENTALITE

ENGAGEMENTS DE DROIT COMMUN

Objectifs opérationnels 2015-2020	**constats/préconisations suite evaluation mi parcours contrat de ville 2015-2020**	Objectifs opérationnels 2020-2022	ETAT (DSDEN)	VILLE	CAF	DPT	REGION	INDICATEURS
Lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme	- concentration des actions sur IDT -répartition des financements à revoir	Accorder une attention particuliere à la redynamisation du PRE dans le cadre du PEDT	- Mobilisation des représentants EN (1er et 2nd degré) dans les instances de coordination - Mobilisation des équipes enseignantes dans les orientations PRE - Appui du COPIL REP+ - Classe relais	La ville de Sète a renouvelé son PEDT pour la période 2018-2021.Elle poursuivra ses efforts budgétaires dans ce cadre et ce dans la limite de ses obligations de maîtrise des dépenses publiques encadrées par le pacte financier contractualisé avec l'état.La ville contribue dans ce cadre à hauteur de 72268 €pour les actions de réussite éducative CLAS et PRE dont 56% des enfants accompagnés résident en QPV.Pour le PRE et la montée en charge des effectifsla ville proposera un dialogue de gestion aux services de l'Etat en septembre 2019 pour étudier : ►L'augmentation de sa part contributive pour le PRE ► la valorisation des frais de gestion ►une charte d'engagement et d'objectifs	Facilter la mise en place d'actions de soutien aux parents au travers de dispositifs Clas (Contrats locaux d'accompagnement à la parentalité), Reaap (Réseau d'écoute et d'accompagnement à la parentalité) , Laep (Lieux d'écoute d'accueil enfants parents, Service de Médiation)... Partciper aux projets de Paej Soutenir le projet familles développé par le Centrre social	Le Département va adopter un plan collège en septembre 2019 : réhabilitation des bâtiments, notamment en QPV, amplification de l'aide au repas en direction des familles les plus défvorisées. Plan étalé sur toute la période des contrats 2020-2022. Le plan de rénovation des colléges, assorti d'un budget conséquent, entrainera des travaux de modernisation et d'embellissement propices à la réussite scolaire. '	Les actions intervenant dans la prévention du décrochage scolaire (dispositif DECLIC).devront relever prioritairement de financements du droit commun régional : lutte contre l'illettrisme (dispositif LECTIO),	**Evolution de** : - Nombre d'orientation enfants des QPV ver PRE - Nombre de réunions d'Equipe éducative spécialisées - Nombre de référents PRE en QPV - Nombre d'actions d'informations sur PRE en direction des familles des QPV - Nombre d'élèves de QPV exclus -Nombre d'inscription en ALSH des enfants des QPV dans le cad du plan mercredi -Nombre de bénéficiaires des CLAS en QPV
permettre la prise en charge globale des enfants les plus vulnérables et de leurs parents pour adapter le parcours aux problematiques de l'enfant	- notion de parcours peu travaillée et formalisée - manque de professionnels sur articulation animation-education-autonomisation					- la classe relais 2019 : dotation spécifique + prise en charge des loyers		
articuler les activités des temps scolaires et peri scolaires	peu d'offre éducative extrascolaire				Soutenir les accueils de loisirs péri et extra scolaires - Accompagner les projets facilitant l'autonomie des adolescents et des jeunes adultes et leur prise de responsabilité dans la vie citoyenne (Les 2 espaces jeunes existants ..)	- le repérage des conditions du décrochage : participation au réseau opérationnel des acteurs et accompagnement des associations oeuvrant sur le champ de la prévention (APS 34, Maison des adolescents)		
articuler PEDT et contrat de ville	articulation des dispositifs CLAS et devoirs faits à revoir							

CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLO PÔLE MEDITERRANEE - AVENANT 2020-2022 - ANNEXE 1						
PILIER COHESION SOCIALE SETE - AXE SANTE						
ENGAGEMENTS DE DROIT COMMUN						
Objectifs opérationnels 2015-2020	**constats/préconisations suite evaluation mi parcours contrat de ville 2015-2020**	**objectifs opérationnels 2020-2022**	VILLE	ARS	DPT	INDICATEURS
structurer un reseau d'acteurs et mettre en œuvre un plan d'actions sur les QPV	- plusieurs réseaux thématiques et informels existent à mettre en lien - Davantage d'opérateurs nécessaire - l'accompagnement des actions et des opérateurs par le droit commun à développer	développer la coordination des opérateurs santé	aide au fonctionnement	aide au démarrage	Le Département soutient des structures pour mener des actions individualisées par des infirmiers (via voltaire, CCAS Sète) visant la levée des obstacles à l'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant des difficultés de santé ou une difficulté d'accès aux soins (public concerné : bénéficiaires du RSA) Depuis le 3/09/2019, le Département finance un poste d'intervenante sociale au sein du commissariat de Sète-Frontignan pour la prise en charge des victimes de violences faites aux femmes et intrafamiliales. Parmi les missions de PMI, celle de la planification permet l'intervention des professionnels du médico-social et des centres de planification délégués, auprès des classes de 4e et 3e, cela à la demande des colléges (information vie affective et sexuelle, prévention MST, lutte contre les discriminations hommes/femmes).	- Nombre d'actions d'informations mises en place
Prendre en compte les spécificités des QPV et de leurs habitants dans la démarche santé portée par les CCAS	manque de 1/3 lieu sanitaires adaptés				Le Département participe à la reflexion concernant la reprise du PAEJ Horizon par le Groupe SOS Solidarités	-Nombre de permanences tenues - Nombre d'orientations des publics QPV
Améliorer la connaissance des besoins de santé des habitants	mise à jour du diagnostic santé en préalable				Le Département intervient auprès des enfants de 0 à 6 ans à domicile, en consultations et dans les lieux de vie - prévention en école maternelle (bilans santé et vaccinations) - actions de prévention et de dépistage des handicaps ainsi que le conseil aux familles pour leurs prises en charge	Nombre d'actions mises en place en lien avec diag
Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficulté	manque de diversité dans les professionnels	Faciliter l'accès aux soins de proximité et de premiere urgence	aide au fonctionnement			- Nombre de consultations non programmées - Nombre de CMU ouvertes

	CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLO PÔLE MEDITERRANEE - AVENANT 2020-2022 - ANNEXE 1							
	PILIER developpement economique et acces a l' emploi							
	ENGAGEMENTS DE DROIT COMMUN							
	Objectifs opérationnels 2015-2020	**constats/préconisations suite evaluation mi parcours contrat de ville 2015-2020**	objectifs opérationnels 2020-2022	SAM	ETAT (direccte)	DPT	REGION	INDICATEURS (propositions SAM)
Axe 1:développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants des QPV	Etudier les possibilités de développer et/ou créer des activités économiques (TPE, PME, activités de service, activités commerciales), évaluer les freins et les moteurs des territoires	- intensifier les dispositifs et l'animation eco pour installer les personnes dans des parcours - relancer le dispositif d'emploi partagé	diminuer le taux de chômage sur le territoire et notamment celui des habitants des 3 QPV	soutien financier des commerçants sur opération cœur de ville + mise à dispo local 1/3 lieu et subvention de fonctionnement 2019	Mobilisation des formations du **PIC** (Plan d'Investissement dans les Compétences)	Le Département apporte un soutien aux structures pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, accessibles aux habitants du QPV, afin de leur permettre de mettre en œuvre leur projet de création d'activité, en visant la pérennité et la viabilité de l'entreprise, et l'atteinte d'une autonomie financière. Le comité d'engagement du Pacte territorial pour l'insertion (PTI) Etang de Thau, instance d'animation mise en place à l'initiative du Département, rassemble l'ensemble des partenaires (Etat, Pôle emploi, Région, Mission locale, ARS...). Le comité est chargé de valider et de suivre la déclinaison du PTI, l'instrument de gouvernance des politiques d'insertion sur le territoire, matérialisé par un plan d'actions visant l'ensemble des publics en insertion. L'une des actions consiste en l'organisation d'un forum des initiatives solidaires et citoyennes, lors du mois de l'ESS. Ce forum vise à faire connaitre les initiatives existant dans les domaines de la mobilité, des services, de l'alimentation et à accompagner le développement de nouveaux projets.	S'agissant du soutien à la dynamique entrepreneuriale et repreneuriale, la Région Occitanie souhaite poursuivre son soutien à l'écosystème permettant d'accompagner les créateurs-repreneurs-cédants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur les différentes phases de la création-transmission-reprise d'entreprise.	evolution du taux de chômage sur le terrtioire et les 3 QPV, essentiellement celui des jeunes et des femmes
AXE 2 : Favoriser l'accès à une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises	Mettre en place des formations d'adaptation pour permettre aux personnes les plus éloignées du marché du travail de maîtriser les pré-requis nécessaires (savoirs de base, savoir-être,…) aux emplois	développer des actions d'insertion par l'éco incluant les savoirs êtres et la lutte contre les addictions		création d'un espace dédié à la Formation	Renforcer l'**accès aux dispositifs de droit commun** emploi et formation professionnelle pour les résidents des quartiers	L'offre d'insertion du Département, déclinée dans le programme départemental d'insertion (PDI) et les actions du PDI financées par la collectivité, ont pour objectif le retour à l'emploi ou l'entrée en formation des allocataires du RSA, notamment ceux qui habitent en quartiers prioritaires, et par conséquent le rapprochement avec les acteurs de la formation et les entreprises. Cela se traduit par le financement d'actions de mobilisation vers l'emploi, d'appui au projet, d'accompagnement à la création d'activité et de couveuses d'activité, d'insertion par l'activité économique, d'actions d'insertion sociale, d'actions dans les domaines de la mobilité, du numérique et de la santé. L'offre d'insertion sera réajustée afin de gagner en réactivité dés la mise en place de la ''plateforme d'orientation''; celle ci vise à accélérer la mise en parcours des personnes, en couplant ouverture du droit RSA et orientation. Une offre d'accompagnement plus ''intégré'' facilitera la coordination des différentes étapes du parcours d'insertion. Dans le cadre du plan pauvreté signé le 5/07/0219,, il est prévu le	Les actions intervenant dans : lutte contre l'illettrisme (dispositif LECTIO), devront relever prioritairement de financements du droit commun régional	taux d'offres d'emplois satisfaites
AXE N°3 : Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers	Développer et diversifier l'offre en matière d'IAE sur le territoire	mieux adapter l'offre et la demande en terme d'emploi et de formations		subvention MLI + soutien financier des chantiers sur materiau et residuel salaire		Le Département finance le chantier d'insertion permanent et qualifiant sur les métiers des services à la personne qui se déroule au cœur du quartier de l'Ile de Thau: recyclerie textile portée par la ligue de l'enseignement, mais aussi des chantiers d'insertion itinérants sur le territoire de l'agglomération et dans le domaine du bâtiment, de la restauration du patrimoine et de l'aménagement d'espaces. Par ailleurs, une reflexion est menée au niveau départemental, en lien avec la DIRECCTE, sur le développement de l'IAE.		taux d'entrées en formation ou en emploi suite à IAE

CONTRAT DE VILLE DE SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES POUR LA PERIODE 2020 - 2022

ANNEXE 2 : PROGRAMME ACTUALISE

SOMMAIRE

PREAMBULE : **25**

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI **26**

Axe 1 – Développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier 26

Axe 2 – Favoriser l'accès d'une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises 33

Axe 3 : Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers 46

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE **66**

Axe 1 – Favoriser l'accès au logement pour tous renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels 66

Axe 2 – Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie 75

ILE DE THAU SETE 75
CENTRE VILLE / ILE SUD SETE 97
QUARTIER DES DEUX PINS FRONTIGNAN 111

Axe 3 – Diversifier la fonction des quartiers prioritaires et favoriser leur ouverture et leur intégration 116

PILIER COHESION SOCIALE **121**

Axe 1 – Lutter contre l'isolement des publics fragiles promouvoir le lien social et la citoyenneté 121

Axe 2 – Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et à la prévention santé 126

Axe 3 - Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances 102
Axe 4 – Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs 108

PRESENTATION DES FICHES ACTIONS TRANSVERSALES **143**

Prévenir la délinquance dans les quartiers 1445

Les conseils citoyens 117

Sensibiliser aux valeurs de la République et de la laïcité 119

Lutte contre les discriminations – Egalité Femmes/Hommes 120

Formation des proteurs de projets 122

AVENANT DU CONTRAT DE VILLE

****

Présentation du programme d'action actualisé

2020-2022

PREAMBULE :

La durée des contrats de ville est prolongée jusqu'en 2022, conformément à la loi de finances du 28 décembre 2018. La rénovation des contrats de ville s'effectue selon les modalités précisées dans la circulaire du Premier ministre du 22 janvier 2019, et dans la logique du Pacte de Dijon, auquel la circulaire fait référence, qui réaffirme le partenariat indispensable entre l'Etat et les collectivités.

La rénovation des contrats de ville se concrétise au travers de protocoles d'engagements renforcés et réciproques conçus comme un levier pour donner une nouvelle impulsion, autour de la mobilisation du droit commun, au regard des évolutions survenues depuis leur signature (évolution locale, mais aussi nouvelles orientations nationales).

Outre ces protocoles cette rénovation doit se concrétiser par la mise à jour des fiches actions qui ont été initialement rédigées pour l'élaboration du contrat de ville.

En fin de document, vous trouverez un récapitulatif de l'état d'avancement des actions issu de l'évaluation à mi-parcours 2015 à 2017.

Cette mise à jour consiste à la suppression, à la modification, au maintien de l'existant ou encore à la rédaction d'une nouvelle fiche action.

Elle a également pour objectif de rendre la lecture des fiches action plus lisible en les simplifiant et en les synthétisant tout en préservant les principaux éléments de référence.

NB : Concernant le critère « égalité femmes/hommes »: l'ensemble des critères d'éligibilité impose un chiffrage des bénéficiaires par genre

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI

Axe 1 – Développer et maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier

Orientation stratégique 1.1 : Faciliter l'implantation d'entreprises et d'établissements publics dans les quartiers et encourager le maintien, la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat :

Objectif opérationnel : Renforcer les implantations commerciales et favoriser l'artisanat

- ACTION – Accompagnement des entreprises des QPV pour accéder aux différents marchés
- ACTION – Appui aux commerçants et artisans pour rénover leurs établissements

Orientation stratégique 1.2 : Soutenir la création d'activité et l'accompagnement des porteurs de projets issus des quartiers :

Objectif opérationnel : Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun d'accompagnement à la création et à la reprise d'activités et Intervenir en amont du processus de création d'entreprise (au stade de la détection et de l'amorçage)

- ACTION – Soutien à la création et à l'accompagnement d'activité

CONTRAT DE VILLE 2020 - 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION 1 : Accompagnement des entreprises des QPV vers l'accès aux marchés publics

Orientation stratégique1.1 : Faciliter l'accès des entreprises des QPV aux marchés publics

Objectif opérationnel : Augmenter le nombre d'entreprises artisanales des QPV sur les marchés publics locaux

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics *(enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Pour les entreprises des QPV, existantes ou futures, l'accès aux marchés publics, est difficile. En effet, les procédures sont complexes et quasiment inconnues pour ce public ; ce qui décourage fortement ces entreprises fragiles.

L'opérateur assurera un double rôle de sensibilisation des artisans des QPV et des professionnels du bâtiment, une fois les diagnostics établis par les bureaux d'études, et un rôle d'accompagnement vers la formation

Objectifs de l'action :

- Accompagner les artisans des QPV dans l'accès, le positionnement et la réponse aux différents marchés engagés sur le territoire dans le cadre d'une part des marchés lancés par les maîtres d'ouvrage publics et d'autre part dans le cadre des opérations de rénovation des centres anciens
- Faciliter le positionnement d'un maximum d'entreprises des QPV sur les marchés publics locaux

Localisation de l'action : Dans les 3 QPV

Descriptif de l'action :

L'opérateur s'attachera à mener des actions d'information, de communication et de formation. Au préalable, il référencera les artisans et les entreprises artisanales du BTP existantes sur le territoire du bassin de Thau et sur les quartiers prioritaires

Publics cibles particuliers concernés par l'action :

Toutes les entreprises des QPV ou qui souhaitent s'implanter dans les QPV

Calendrier : 2020 – 2022

Résultats attendus :

- Baisse du taux de chômage dans les QPV
- Augmentation du taux des entreprises en QPV répondants aux offres des marchés publics et /ou obtenant un marché public.
-

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre d'artisans des QPV ayant été accompagnés

Evolution du nombre d'artisans des QPV répondant aux marchés publics

Evolution du nombre d'artisans des QPV ayant obtenu un marché public

Nombre de nouveaux emplois générés

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Appui aux commerçants et artisans pour rénover leurs établissements dans les QPV

Orientation stratégique 1.1 : Faciliter l'implantation d'entreprises et d'établissements publics dans les quartiers et encourager le maintien, la reprise et le développement des commerces et de l'artisanat

Objectif opérationnel : Renforcer les implantations commerciales et favoriser l'artisanat

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Opérateurs pressentis : Porteurs de projets (commerçants, artisans et professionnels de service exploitants et/ou propriétaires –exploitants)

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Du fait de la localisation en cœur de ville et de la proportion d'habitants dans ce secteur (presque 10% de la population sétoise), il est important de redynamiser le tissu commercial, artisan et de services. C'est un enjeu majeur pour donner un nouveau souffle d'attractivité à la ville, et cela passe notamment par la rénovation des locaux d'activités et leur mise en accessibilité pour les PMR.

En effet, ces secteurs, constitués majoritairement de TPE de proximité, représentent une part importante de l'emploi dans ces villes et dans ces quartiers. Il est essentiel d'assurer à ces professionnels une adaptation permanente aux besoins et attentes des consommateurs, gage de la viabilité et pérennité de leur activité. Leur rénovation joue donc un rôle essentiel en matière de redynamisation des quartiers, d'animation et de création de lien social.

Objectifs de l'action :

Favoriser la redynamisation des QP

Accompagner les activités de proximité dans leur modernisation, leur développement

Permettre d'assurer à tous la mise en accessibilité de ces activités

Promouvoir une offre de proximité répondant aux attentes des consommateurs

Localisation de l'action : Les QPV et les villes dans leur globalité.

La rénovation des locaux d'activités en milieu urbain contribue à l'amélioration du cadre de vie dans lequel elle s'inscrit. Ainsi, depuis plusieurs années, Sète agglopôle méditerranée, en partenariat avec les villes, a mis en place des chartes architecturales pour la rénovation des commerces et locaux d'activités.

Afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets susceptibles d'engager des travaux de modernisation intérieure de leur local, de sécurisation, de mise en accessibilité ou encore de rénovation de leur devanture, Sète agglopôle méditerranée met à leur disposition un architecte conseil.

Par ailleurs, Sète agglopôle méditerranée a mis en place au 1er janvier 2019 une aide à l'immobilier d'entreprise – dispositif de soutien aux commerçants artisans et sociétés de services afin de les accompagner à la modernisation et/ou mise aux normes d'accessibilité de leurs locaux d'activités. (50% du montant HT des dépenses éligibles plafonnées à 8 500 € de subvention)

Mobilisation préalable sur le droit commun : Porteurs de projets (commerçants, artisans, professionnels de service) : 50% du montant HT des travaux

Calendrier : 2017 – 2022

Résultats attendus :

Améliorer l'attractivité des commerçants des QPV,

Augmenter le taux de réimplantation de commerçants en QPV.

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de contrats de rénovation signés en QPV, nombre d'ouvertures de nouveaux établissements.

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : soutien à la création et à l'accompagnement d'activité

Orientation stratégique : soutenir les dispositifs d'accompagnement

Objectif opérationnel : soutien à la création d'un centre de ressources et d'accompagnement à la création d'activités

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- mauvaise connaissance par les autos entrepreneurs et créateurs d'activité des dispositifs d'aide existants

- manque de disponibilité immobilière pour le démarrage d'une création

Offrir une vision simplifiée et accessible des dispositifs d'accès à la formation et à l'accompagnement

Proposer un accompagnement global en travaillant les difficultés périphériques à la création (aspects juridiques, comptables…)

Développer l'élargissement des choix professionnels sur le territoire

Faciliter la mise en réseaux

Localisation de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Descriptif sommaire :

Regroupement physique des acteurs de l'accompagnement à la création d'activités

Recensement permanent des besoins en recrutement, et/ou en formation des entreprises locales

Hébergement des startups émergeantes

Publics cibles particuliers concernés par l'action : prioritairement les habitant(e)s des QPV éloigné(e)s de l'emploi et les entrepreneurs locaux

Calendrier : 2020-2022

Résultats attendus :

- Diminuer le taux de chômage dans les QPV
- Augmenter le taux de création pérenne d'entreprises en QPV.

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de demandes d'information issues des QPV

Nombre de formations dispensées aux artisan(e)s des QPV

Nombre d'entreprises créées et accompagnées en QPV

Nombre de femmes issues des QPV créatrices d'activité

Nombre d'emplois créés

Impact sur les bénéficiaires à J+3 et 6 mois

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI

Axe 2 – Favoriser l'accès d'une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises

Orientation stratégique 2.1 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans le quartier en visant particulièrement l'accès des jeunes à un premier niveau de qualification

Objectif opérationnel : Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle

- ACTION – Maintien, développement et diversification des chantiers jeunes d'implication locale de la MLIJB
-
- ACTION – Maintien, développement et diversification des chantiers d'insertion par l'économie
- ACTION 3 – Renforcement de l'action de la MLIJ du Bassin de Thau au sein des 3 QPV
- ACTION – Création d'un guichet unique dédié aux formations
- ACTION – Soutenir l'accès à l'emploi par un appui à la mobilité et par l'acquisition des savoirs être

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Maintien, développement et diversification des chantiers jeunes d'implication locale

Orientation stratégique 2.1 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification

Objectif opérationnel : Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle

Pilote de l'action : MLIJ – Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Avec un taux très élevé de chômage et de jeunes de moins de 25 ans non scolarisés et d'un niveau de qualification très bas, les QPV doivent être les premiers concernés par ce genre d'action, qui les rapproche du monde de l'emploi.

Le ce qui fait que cette approche par des chantiers d'implication leur assure une petite expérience qui leur sera propice pour une future insertion professionnelle

Objectifs de l'action :

Remobiliser sur :

-une activité professionnelle adaptée et encadrée par un formateur technique et un conseiller en insertion professionnelle

- une formation, un apprentissage, ou bien encore vers un emploi direct.

- le savoir-être en emploi

Public cible : Jeunes de 16 à 25 ans

Les chantiers d'implication locale sont proposés aux jeunes éloignés de l'emploi en amont des dispositifs « classiques » d'insertion professionnelle.

L'entrée d'un jeune en chantier n'est pas à considérer comme étant le début du travail, mais plutôt comme une continuité d'intervention auprès de celui-ci. En effet, un travail préalable est toujours nécessaire avant d'envisager une entrée sur le chantier.

Le suivi post chantier des jeunes bénéficiaires doit être renforcé pour rendre plus efficient la sortie des jeunes vers d'autres dispositifs, d'autres partenaires. Le chantier est proposé par les conseillers référents de chaque

jeune, susceptible d'en bénéficier. Il peut aussi être suggéré par un travailleur social ou par un autre partenaire institutionnel.

Le chantier dure en moyenne 4 semaines pour une durée hebdomadaire de 24 à 26h. Cette activité à temps partiel permet de consacrer du temps aux démarches administratives des jeunes, qui perçoivent une rétribution en fonction de son niveau d'implication sur le dispositif

Localisation de l'action : sur l'ensemble du territoire et particulièrement dans les QPV

Calendrier : 2020 -2022

Résultat attendu : Augmentation et diversification des apprentissages proposés, en lien avec les besoins du territoire

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de jeunes:

- ayant repris une formation
- ayant intégré un emploi

Par secteur d'activités à 6 mois et 12 mois

Nombre de chantiers ayant intégré des jeunes femmes

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Maintien, développement et diversification des chantiers d'insertion par l'économie

Orientation stratégique 2.1 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers

Objectif opérationnel : Veiller à l'intégration de publics des quartiers prioritaires dans les dispositifs IAE

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée en partenariat avec le Conseil départemental, ses communes et la DIRECCTE

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Ces dispositifs sont particulièrement adaptés aux problèmes d'emplois et d'insertion que rencontrent les habitants des quartiers prioritaires touchés prioritairement par les problèmes d'emploi et d'insertion comme l'a démontré le diagnostic du contrat de ville

Objectifs : Les ateliers et chantiers d'insertion sont des dispositifs conventionnés ayant pour objet l'accueil, l'embauche et la mise au travail par des actions collectives de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Descriptif :

L'ACI organise le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de ses salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Localisation de l'action : Ces actions peuvent avoir un rayonnement sur l'ensemble du territoire de Thau.

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tous publics (adultes et jeunes)

Calendrier : 2015 à 2022

Résultats attendus : Augmentation et diversification des apprentissages proposés en IAE, en lien avec les besoins du territoire

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre et typologie des bénéficiaires :

- ayant repris une formation
- ayant intégré un emploi

Par secteur d'activités et à 6 mois et 12 mois

Nombre de chantiers ayant intégré des femmes

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION 3 : Renforcement de l'action de la MLIJ du bassin de Thau au sein des QPV de Sète et Frontignan

AXE 2 ET AXE 3 : Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

Orientations stratégiques 2.1 : Permettre l'élévation des niveaux de qualification dans les quartiers, soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, lever les freins à l'emploi

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le travail de partenariat entre les différents acteurs du champ de la formation

- Renforcer les moyens de la MLIJ du bassin de Thau aux besoins des QPV

- Renforcer l'accès à l'information et à la formation

- Mobiliser le droit commun

- Renforcer les dispositifs aux services de l'insertion professionnelle

- Favoriser l'accès des jeunes en QPV à l'emploi par le biais des mesures d'aide à l'embauche

- Promouvoir l'alternance

- Mobiliser le droit à la formation

Pilote de l'action: MLIJ Bassin de Thau

Opérateur pressenti : Selon thématiques

Partenaires :

L'UT 34 - Pôle Emploi - les organismes de formation professionnelle – le Conseil Départemental et ses prestataires – Région – Europe - Cap Emploi - la DIRECCTE - les collectivités locales - Sète agglopôle méditerranée - les entreprises du territoire – les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique - les acteurs du développement économique local - Médiathèques - l'Education Nationale - les services sociaux communaux et départementaux - le ministère de la justice (SPIP et PJJ) - le CLSPD - APS 34 – CPAM – CARSAT - Portia - Arc-En-Ciel - Centre Médico Psychologique – Planning familial – Adapt – SUS - Habitat Jeunes – PLH - les acteurs du tissu associatif local.

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Même si le nombre de personnes au chômage est partout en augmentation, le taux de chômage est nettement supérieur en quartiers prioritaires. Au travers d'un ensemble de phénomènes, la faiblesse du niveau de qualification et « l'effet quartier » discriminant expliquent sans doute et en priorité ces résultats.

Les diplômés supérieurs sont nettement moins représentés en quartiers prioritaires que sur les autres territoires. Dans cette logique, on note également que la part des personnes n'ayant aucun diplôme est bien plus élevée en quartiers prioritaires que sur les autres territoires.

L'accès à l'emploi et la formation sont à considérer comme des leviers. Tous les acteurs de terrain s'accordent à dire que les principaux freins à l'emploi sont les discriminations, l'illettrisme et les problèmes liés aux mobilités

Objectifs de l'action :

Renforcer l'accès à son offre de services et son accompagnement auprès des jeunes des QPV par une augmentation du temps de conseillers et par la mise en place d'actions consolidant le parcours des jeunes :

- Accès aux programmes d'accompagnement : PACEA et Garantie Jeune
- Accès à la formation professionnelle
- Mobilisation des actions de parrainage
- Prescription des contrats aidés

Localisation de l'action : QPV de Sète et frontignan

Descriptif de l'action :

- Repérage et analyse des problématiques des jeunes afin de proposer une solution adaptée :

L'accompagnement proposé est adapté à chacun (parcours à la carte) et s'inscrit dans une approche globale faisant fortement appel au réseau de partenaires de la MLIJ

Il s'agit d'une interaction permanente entre le jeune en accompagnement et son conseiller référent.

L'entrée en accompagnement est conditionnée par la capacité du jeune à se mobiliser durablement et intensément sur son parcours d'insertion professionnelle et aux besoins de soutien pour mener à bien un projet réaliste dans le but d'une mise à l'emploi dans un délai d'une année.

La MLIJ propose une offre de service en direction des employeurs locaux et des acteurs du monde économique de son bassin d'emploi. Elle travaille avec les employeurs et leurs groupements en concertation avec les autres membres du service public de l'emploi et les autres organismes locaux chargés de favoriser l'accès à l'emploi.

Afin de confronter sa connaissance des besoins des jeunes à la réalité socioéconomique du territoire et à l'offre d'insertion existante, la MLIBT s'appuie sur des moyens de veille et d'information pertinents : notamment, ceux du service public de l'emploi, des observatoires régionaux de l'emploi et de la formation, et des services économiques locaux. Elle propose des réponses adaptées pour développer l'offre d'insertion et nourrit la réflexion du service public de l'emploi sur les évolutions souhaitables et l'adaptation des dispositifs.

La MLIJBT a aussi pour vocation d'expérimenter et d'innover dans le champ de la jeunesse pour construire des réponses adaptées. La MLIJBT crée, développe et anime des réseaux de partenaires, y compris spécialisés. Elle travaille à la cohérence des interventions des acteurs de l'insertion dans tous les domaines : orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, citoyenneté, sports, loisirs, culture

- Les outils mobilisés :

- Préparation à l'entretien professionnel

- Atelier de technique de recherche d'emploi

- Club de jeunes chercheurs d'emploi

- Période de mise en situation en milieu professionnel

- Appui technique à la préparation des concours du secteur santé, sanitaire et social

- Atelier de valorisation de l'image de soi

- Atelier de mobilité vers l'emploi

- Atelier de communication

- Atelier Gestion de stress

- Atelier Valorisation de l'image professionnelle

- Chantiers jeunes d'implication locale

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Jeunes de 16 à 25 ans (H/F)

Calendrier : : 2015 – 2022

Résultat attendu : Renforcer et consolider les parcours des jeunes en insertion professionnelle

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète Agglopôle méditerranée : Nombre de bénéficiaires reprenant une formation ou intégrant un emploi après formation par secteur d'activités

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION : création d'un espace dédié aux formations

Orientation stratégique : soutenir les dispositifs d'accompagnement

Objectif opérationnel : soutien à la création d'un guichet unique

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- mauvaise connaissance et absence de maîtrise par les entreprises des dispositifs d'insertion professionnelle existant

- manque de connexion entre les divers dispositifs, de connaissance sur les besoins des entreprises,

-absence de structuration de l'offre pour s'assurer de la complémentarité des dispositifs

Objectifs de l'action :

Offrir une vision simplifiée et accessible des dispositifs d'accès à la Formation

Proposer une approche globale en travaillant les difficultés périphériques à l'emploi et/ou la formation (mobilité, garde d'enfants…)

Aider les demandeurs d'emplois à accéder au niveau de qualification à atteindre au regard des exigences du marché de l'emploi

Développer l'élargissement des choix professionnels

Avoir un interlocuteur privilégié et de proximité

Localisation de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Descriptif sommaire :

Concept de guichet unique pour renseigner les TPE et les demandeurs d'emploi sur l'ensemble des dispositifs de formation

Recensement permanent des besoins en recrutement, et/ou en formation des entreprises locales

Publics cibles particuliers concernés par l'action : prioritairement les habitants des QPV éloignées de l'emploi et les TPE locales

Calendrier : 2016-2022

Résultats attendus :

Diminuer le taux de chômage dans les QPV

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de personnes accueillies

Nombre de personnes intégrées en formation

Nombre de formations réalisées dont celles adressées spécifiquement aux femmes

Nombre de bénéficiaires

Impact sur les bénéficiaires à J+3 et 6 mois

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Soutenir l'accès à l'emploi par un appui à la mobilité et par l'acquisition des savoirs être

Orientation stratégique 2.1: Permettre l'élévation des niveaux de qualification des habitants des QPV en visant particulièrement l'accès des jeunes et des femmes à un premier niveau de qualification

Objectif opérationnel : Renforcer les dispositifs au service de l'insertion professionnelle

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

La mobilité est pour nombre de personnes dans les QPV un véritable obstacle dans la réussite de parcours d'insertion.

Beaucoup d'entreprises confirment que les comportements et le savoir être sont autant une priorité que les qualités professionnelles lors d'un recrutement, et souvent un frein à l'embauche ou à la pérennisation d'un poste

Objectifs de l'action :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes

- augmenter la mobilité des candidats pour une recherche d'emploi plus large

- sensibiliser les demandeurs d'emploi à leurs droits et devoirs, aux attentes des entreprises

Localisation de l'action : Sur les 3 QPV

Descriptifs des actions :

- Mise en place de dispositifs visant à 'information, l'accompagnement, l'orientation des publics vers des solutions « mobilité » mais aussi de mise en cohérence des initiatives et dispositifs de transport et de mobilité sur le territoire
- Mise en place d'ateliers de simulation d'entretiens professionnels visant à améliorer la tenue vestimentaire, le langage, l'attitude attendues

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public (H/F) à partir de 16 ans résidant sur le territoire de SAM et notamment dans les 3 QPV de Sète et Frontignan

Calendrier : 2016-2022

Résultats attendus : Lever le frein de la mobilité et des savoirs être dans la recherche d'un emploi ou dans l'accès à une parcours d'insertion professionnelle

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de personnes des QPV accueillies et accompagnées

Nombre de femmes ayant pu disposer d'un dispositif particulier

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ACCES A L'EMPLOI

Axe 3 : Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des quartiers

Orientation stratégique 3.1 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Objectif opérationnel : Renforcer l'accompagnement des jeunes et des femmes des QPV

- ACTION : Mise en place d'accueils dédiés à l'insertion professionnelle des femmes

Objectif opérationnel : Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle emploi aux besoins des QPV

- ACTION – Renforcer la collaboration avec les acteurs associatifs culturels et sportifs intervenant dans les QPV - Rencontre avec les acteurs, et désignation d'un correspondant identifié : Pôle Emplo

- ACTION – Coordonner au niveau local l'action des opérateurs de l'emploi (Pôle emploi, MLI, CAP EMPLOI, Conseil départemental) dans le cadre de l'accompagnement des parcours des demandeurs d'emploi et des actions en direction des entreprises

- ACTION – Partenariat renforcé avec la ville de Frontignan

- ACTION – Mise en œuvre d'actions spécifiques liées au recrutement pour les QPV (job meeting - rencontre avec les recruteurs - sélection de méthode de recrutement par simulation - promotion de candidature auprès des recruteurs…)

Objectif opérationnel : Identifier les besoins des entreprises du territoire en matière d'emploi

- ACTION – Enquête semestrielles portant sur l'emploi dans les QPV et leur périphérie (« quartiers vécus ») et Analyse des besoins des entreprises artisanales du BTP du Bassin de Thau

Objectif opérationnel : Promouvoir l'alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage) et sensibiliser les entreprises du territoire (axe 2)

- ACTION – Mobilisation des contrats aidés pour faciliter l'accès à l'emploi des personnes qui résident dans les QPV

Orientation stratégique 3.2 : Lever les freins à l'emploi : redynamisation, mobilité, maîtrise de la langue, handicap, garde d'enfants…

Objectif opérationnel : Thème transversal : meilleure connaissance des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi proposés par Pôle emploi et accès aux savoirs de base en luttant contre l'illettrisme

- ACTION – Lutte contre l'illettrisme – savoir de base, aide à la recherche d'emploi et atténuation de la fracture numérique

Orientation stratégique 3.3 : Accompagner la mise en œuvre de la clause d'insertion

Objectif opérationnel : Promouvoir l'extension de la clause sociale d'insertion

- ACTION – Soutien à l'insertion professionnelle grâce aux clauses sociales dans les marchés

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

ACTION : Mise en place d'accueils dédiés à l'insertion professionnelle des femmes

Orientation stratégique 3.1 : soutenir les dispositifs d'accompagnement

Objectif opérationnel : Renforcer l'accompagnement des femmes des quartiers prioritaires

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- Difficultés d'accès aux dispositifs de droit commun par manque d'information « accompagnée »

- Réalité des écarts en matière d'emploi et de qualification entre les QPV et les autres quartiers

- Les femmes sont plus souvent inactives

- Réalité du temps partiel chez les femmes, parfois subi

- Difficultés accentuées pour les femmes en monoparentalité d'accéder à l'emploi et/ou la formation

- Quartiers trop séparés du dynamisme économique de l'agglomération

Objectifs de l'action :

- faciliter l'accès à la formation sur l'offre de formation, des dispositifs, des acteurs de la formation

- travailler les difficultés périphériques à l'emploi et/ou la formation

- prescrire la/les formation/s nécessaire/s à la réalisation du projet professionnel

- augmenter le niveau de qualification des bénéficiaires

- faciliter les parcours et orienter sur les dispositifs de droit commun dès que nécessaire

Localisation de l'action : Dans les 3 QPV

Descriptif :

Un lieu dédié aux femmes et aux jeunes filles des quartiers prioritaires avec pour objectif général l'insertion professionnelle.

Il s'agit un accompagnement global renforcé inscrit dans un partenariat institutionnel et associatif au cours duquel seront travaillés :

- le niveau de qualification à atteindre au regard des exigences du marché de l'emploi
- l'élargissement des choix professionnels
- la formation nécessaire à l'emploi ciblé
- les problématiques liées à la mobilité et à l'accueil des jeunes enfants
- l'articulation des différents temps de vie : vie familiale – vie professionnelle en particulier pour les femmes en situation de monoparentalité
- la sensibilisation aux discriminations liées au sexe, à l'origine

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Les jeunes filles et femmes à partir

de 16 ans

Calendrier : 2016-2022

Résultats attendus : Diminuer le taux de chômage des femmes dans les QPV

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de femmes ayant été accompagnées

Nombre de femmes ayant accédé à une

-formation

-à un emploi

par secteur d'activités à 6 mois et 12 mois

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Renforcer la collaboration avec les acteurs associatifs culturels et sportifs intervenant dans les QPV - Rencontres avec les acteurs, et désignation d'un correspondant identifié : Pôle Emploi

Orientation stratégique 3.1 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Objectif opérationnel : Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des QPV

Pilote de l'action : Pôle emploi

Partenaires :

Concerthau – les Médiathèques de Sète et Frontignan – Hérault Habitat – Femmes en Languedoc Roussillon (FLR) – CIDFF – La ligue de l'enseignement – Concordia – SAM – Villes …

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

De part un niveau scolaire (illettrisme), et de qualification peu élevé, les habitants des QPV éprouvent des difficultés à accéder et s'approprier l'information concernant l'emploi et la formation auprès du service compétent : pôle emploi.

C'est pourquoi les acteurs associatifs intervenant dans les QPV sur des domaines divers peuvent être des relais pour développer la communication sur ces services, mieux diagnostiquer les questions liées à l'emploi et cibler les actions spécifiques à mettre en œuvre, en raison de leur contact direct avec la population concernée

Objectif de l'action

Renforcer le partenariat entre Pôle Emploi et les acteurs associatifs locaux.

Les associer au diagnostic et à la communication sur les services de Pôle emploi.

Localisation de l'action :

QPV de Sète et Frontignan

Descriptif de l'action :

Rencontre avec les acteurs et désignation d'un correspondant identifié : Pôle emploi. Le rythme des rencontres et le contenus des échanges est à déterminer avec chaque structure.

Publics cibles particuliers concernés par l'action

Tous publics en recherche d'emploi

Calendrier

2016 - 2022

Budget de l'action : le coût de cette action ne peut être estimé que sur accord régional de Pôle Emploi avec l'Etat- pas de financement demandé

Résultats attendus :

Développer le repérage des publics et leurs besoins

Développer l'information sur les missions de Pôle emploi

Diminuer le taux de chômage dans les QPV

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre et typologie des personnes :

- orientées sur Pole emploi via les associations
- intégrées dans un parcours professionnel

Nombre d'associations partenaires

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) : à fixer par les directions régionales voire nationale

CONTRAT DE VILLE 2015 /2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Coordonner au niveau local l'action des opérateurs de l'emploi (Pôle emploi, MLI, CAP EMPLOI, Conseil départemental) dans le cadre de l'accompagnement des parcours des demandeurs d'emploi et des actions en direction des entreprises

Orientation stratégique 3.1 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Objectif opérationnel : Renforcer la collaboration entre partenaires en rendant prioritaire le principe de complémentarité

Pilote de l'action : Pôle emploi

Opérateur pressenti : Pôle emploi

Partenaires : Cap Emploi – MLIJ – Conseil Départemental - Villes …

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Le partenariat entre les opérateurs de l'emploi est déjà actif et s'appuie sur une relation de qualité entre les acteurs du territoire

Les nouvelles conventions locales de coopération signées pour la période 2015-2017 entre Pôle emploi, la MLI et Cap Emploi, ainsi que les échanges avec le Conseil départemental visent à renforcer le principe de complémentarité pour un service rendu aux demandeurs d'emploi et aux entreprises plus efficace

Objectifs de l'action :

Renforcer :

- La co-construction du diagnostic territorial et des plans d'action associés

- La logique de parcours des bénéficiaires en facilitant les passerelles entre les opérateurs

- La connaissance et la mobilisation réciproque des offres de services

- Le pilotage du partenariat

Localisation de l'action : Bassin d'emploi de Sète dont les QPV de Sète

Descriptif de l'action :

Maintenir une connaissance réciproque par l'ensemble des conseillers des offres de service des différents opérateurs (support actualisé, interventions croisées, référents identifiés…)

Faciliter les passerelles entre les opérateurs en s'appuyant sur les instances d'échange et de suivi (analyse de situations individuelles pour garantir aux bénéficiaires les parcours les plus efficaces et les mieux adaptés et éviter les doubles accompagnements)

Organiser des actions en commun en direction des demandeurs d'emploi et des entreprises : d'une part autour des priorités nationales (Conseil en Evolution Professionnelles, QPV, contrats aidés), d'autre part autour de priorités locales (recrutements saisonniers, recrutements en nombre...)

Publics cibles particuliers concernés par l'action :

Tous publics en recherche d'emploi et toute entreprise du bassin d'emploi

Calendrier :

2016 – 2020

Budget de l'action : le coût de cette action ne peut être estimé que sur accord régional de Pôle Emploi avec l'Etat-pas de financement demandé

Résultats attendus :

Mieux coordonner les offres de parcours individuels proposées aux demandeurs d'emplois et les besoins du territoire

Diminuer le taux de chômage dans les QPV

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de créations d'emplois et d'entrées en formation et typologie des bénéficiaires

Evolution du taux de chômage par secteur d'activités (données Pôle Emploi)

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) : à fixer par les directions régionales voire nationale

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Partenariat renforcé avec la commune de Frontignan

Orientation stratégique 3.1 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Objectif opérationnel : Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des QPV

Pilote de l'action : Pôle emploi

Opérateur pressenti : Pôle emploi

Partenaires : Commune de Frontignan

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

-Sur la commune de Frontignan, le taux de chômage estimé est de 24% sur l'Iris Zus Quartier Nord (INSEE, recensement 2010 et Pôle Emploi 2012), contre 18% à l'échelle de la ville.

Au sein de cet Iris, 27% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans.

Objectif de l'action : Développer un partenariat renforcé avec la commune de Frontignan

Localisation de l'action : Commune de Frontignan

Descriptif de l'action :

Réception délocalisée en entretien d'accompagnement des demandeurs rencontrant des difficultés spécifiques et suivis dans le cadre d'un accompagnement renforcé.

Mise en œuvre d'actions régulières délocalisées

Désignation au sein de notre équipe de direction d'un interlocuteur identifié pour faciliter la collaboration

Contribution renforcée à une meilleure connaissance de l'offre de service de Pôle emploi

Pilotage quantitatif et qualitatif trimestriel du partenariat

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tous publics en recherche d'emploi

Calendrier : Le calendrier des actions reste à travailler entre Pôle emploi et la commune de Frontignan

Budget de l'action : le coût de cette action ne peut être estimé que sur accord régional de Pôle Emploi avec l'Etat – pas de financement demandé

Résultat attendu : Assurer un accueil de proximité

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de d'actions collectives et d'entretiens tenus

Nombre d'accueils réalisés et typologie des publics reçus

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) : à fixer par les directions régionales voire nationale

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Mise en œuvre d'actions spécifiques liées au recrutement pour les QPV

Orientation stratégique 3.1 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi

Objectif opérationnel : Renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des QPV

Pilote de l'action : Pôle emploi

Opérateur pressenti : Pôle emploi

Partenaires :

Communes de Sète et Frontignan – Concerthau – MLIJ – Renaissance 34 – Chambres consulaires (CCI et CMA)

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Le taux de chômage dans les QPV est plus élevé que dans le reste de la ville dans laquelle il est situé.

De plus ce taux de chômage touche une population jeune (environ 30% ont moins de 25 ans dans les QPV de Sète et Frontignan) avec un faible niveau de qualification, voire un déficit linguistique certain.

Le niveau de l'emploi est, lui, faible, avec une proportion d'emplois précaires (CDD ou emplois saisonniers) plus élevé dans les QPV que dans le reste de la ville, et notamment chez les femmes avec du temps partiel, souvent subi.

Objectifs de l'action : Mettre en œuvre des actions spécifiques pour les QPV afin de travailler sur les savoirs être et lutter contre les discriminations

Localisation de l'action : Les QPV de Sète et Frontignan

Descriptif de l'action :

Exemples d'actions :

- Préparation en amont de job meeting
- Rencontre avec des recruteurs

- Sélection avec la Méthode de recrutement par simulation
- Promotion de candidatures auprès des recruteurs

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tous publics en recherche d'emploi

Calendrier : 2016 - 2022

Budget de l'action : le coût de cette action ne peut être estimé que sur accord régional de Pôle Emploi avec l'Etat – pas de financement demandé

Résultats attendus : Diminuer le taux de chômage dans les QPV

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de dispositifs mis en place

Nombre et typologie des personnes accueillies et/ou, accompagnées par dispositif

Evolution du taux de chômage sur les QPV et typologie des chômeurs (données Pôle Emploi)

Nombre et typologie des bénéficiaires reprenant une formation ou intégrant un emploi par dispositif

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Mobilisation renforcée des dispositifs de droit commun emploi et formation professionnelle en faveur des résidents des quartiers

Orientation stratégique 3.1 : Soutenir les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi et dans l'emploi

Objectif opérationnel :

Garantir aux résidents des quartiers un meilleur accès aux dispositifs de droit commun des politiques emplois et formation professionnelle.

Pilote de l'action : DIRECCTE Occitanie – UD Hérault

Opérateurs pressentis : Pôle emploi, Mission locale, Cap Emploi

Partenaires :

Villes, Collectivités, Associations…

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Au 31/12/2014, la ville de Sète compte 5 268 DEFM de catégories ABC. Ils n'étaient que 3 597 fin 2008. L'augmentation a été de 46% en l'espace de 6 ans. La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a également été importante (+35% entre fin 2008 et fin 2014) mais elle a été moins forte que celle du total des DEFM.

La ville de Frontignan compte quant à elle 2 388 DEFM de catégories ABC au 31/12/2014. Ils n'étaient que 1 532 fin 2008, soit une augmentation de 56% en 6 ans. La progression du nombre de DEFM de moins de 25 ans a été deux fois moins importante (+28% entre fin 2008 et fin 2014) que celle du total des DEFM

Des écarts particulièrement marqués sur les quartiers prioritaires : à Sète, les Iris La Médiathèque, la Mairie, Ile de Thau 1, Ile de Thau 2 et Ile Sud affichent respectivement un indice de chômage (calculé sur les DE cat ABC) de 45%, 43%, 41%, 38% et 35% % et 27 % au 31/12/2012, contre un indice de 22% pour les communes Irisées de l'agglomération. A Frontignan, l'Iris ZUS Quartier Nord affiche à la même date un indice de chômage de 24%. C'est moins que l'Iris Centre-ville (30%).

Objectif de l'action :

Favoriser l'insertion professionnelle de toutes les catégories de demandeurs d'emploi qui résident en QPV. Une attention particulière sera portée en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée.

Localisation de l'action : sur les trois QPV du territoire de Sète Agglopôle Méditerranée

Sète Ile de Thau / Sète Centre-ville/Ile Sud / Frontignan les deux Pins

Descriptif de l'action :

L'enjeu est l'accès des populations résidant en QPV, et notamment les jeunes et les femmes, aux mesures emploi - formation et aux dispositifs d'accompagnement individuel renforcé.

En amont, un effort doit être fait pour repérer les personnes qui ne sont pas connues du service public de l'emploi et qui, par conséquent, ne bénéficient d'aucun accompagnement.

Des partenariats SPE et structures associatives, ainsi qu'une meilleure connaissance des offres de services territoriales (dans le cadre du SPRO notamment), doivent être développés pour favoriser l'orientation de ces publics volatiles vers les dispositifs de droit commun.

Pour garantir aux résidents de ces quartiers un meilleur accès aux dispositifs de droit commun des politiques emploi et formation professionnelle, l'accent sera mis, jusqu'à fin 2022 sur une orientation et une intégration renforcées des habitants des quartiers aux dispositifs suivants :

- l'apprentissage :

Dans le cadre de sa simplification et du fort développement à venir, il conviendra d'accroître la part aujourd'hui équivalente à 7 % d'habitants issus des quartiers.

- la formation :

Positionner les résidents QPV sur les formations régionale supplémentaires rendues disponibles par le financement mobilisé par l'État à hauteur de 624 millions d'euros en Occitanie dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) lancé par le Gouvernement afin d'améliorer la qualification des jeunes NEET et des demandeurs d'emploi non qualifiés (n'ayant pas le BAC).

En Occitanie, ce sont 20 000 entrées supplémentaires par an pour les personnes peu ou pas qualifiées sur des actions de formation, de remise à niveau, de maîtrise des savoirs de base, de remobilisation ou d'aide à l'élaboration de projet.

(*Objectif : 15 % stagiaires issus des QPV dans l'Hérault*).

- l'accompagnement intensif des jeunes

Par la mobilisation du PACEA et de la Garantie-Jeunes, (*Objectif : 21 % des jeunes issus des QPV),*

du Parrainage (*Objectif : 30 % jeunes parrainés issus des QPV*),

et des Ecoles de la 2ème Chance (*Objectif : 40% de jeunes issus des QPV*).

- l'Insertion par l'Activité Economique

L'IAE constitue une priorité nationale et bénéficie d'un plan de développement très ambitieux dans le cadre du Plan national de lutte contre la pauvreté et de sa déclinaison départementale (passage de 140 000 à 240 000 bénéficiaires d'ici 2022, à l'échelle nationale).

Les créations nouvelles seront orientées QPV, notamment les créations d'entreprises d'insertion pour que les personnes issues des QPV qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles particulières puissent y être orientées de façon plus importante.

- Les parcours emploi compétences (contrats PEC)

La mise en place du Parcours Emploi compétences au 1er janvier 2018 réaffirme plus fortement l'obligation d'actions de montée en compétences (savoirs être et savoirs faire) attendues dans le cadre du dispositif désormais unique de contrats aidés

(Objectif: 13% de public QPV).

Les opérateurs de l'emploi que sont les missions locales, Pôle Emploi et Cap emploi, ont la charge de la mise en œuvre des engagements de l'État et de la Région au titre du contrat de ville, chacun pour les politiques et publics relevant de leurs compétences.

Publics cibles particuliers concernés par l'action :

Les jeunes de 16-25 ans et les demandeurs d'emploi de 25-65 ans rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée et demandeurs d'emploi de plus de 50 ans)

Calendrier : 2019 - 2022

Résultats attendus : Favoriser l'accès des résidents QPV aux dispositifs emploi et formation professionnelle

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée

Nombre d'entrées en apprentissage, en formation, en garantie jeunes, en PACEA, en IAE, en contrats PEC

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

ACTION : Lutte contre l'illettrisme – acquisition des savoirs de base et atténuation de la fracture numérique

Orientation stratégique 3.2 : Lever les freins à l'emploi

Objectif opérationnel : Développer l'accès aux savoirs de base en luttant contre l'illettrisme

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Le chômage reste un point crucial et nombre de demandeurs d'emplois souffre d'un manque de formation et d'un déficit linguistique. Il existe peu d'actions prévues pour les publics sortis du dispositif scolaire en grande difficulté et en perte de repères, très éloignés de l'emploi et en rupture avec les dispositifs de droit commun.

Objectifs de l'action :

Il s'agit :

- d'accompagner les publics fragilisés vers la formation ou l'emploi

- de compléter l'offre des formations

Localisation de l'action : QPV de Sète et Frontignan

Descriptif de l'action :

Ateliers basés sur :

- l'amélioration de l'estime de soi par la mise en valeur des compétences et des aptitudes individuelles mais aussi l'évaluation des freins au développement personnel et à l' insertion professionnelle

-L'initiation et/ou l'amélioration des savoirs de base nécessaires, en lien avec le projet professionnel et les besoins des entreprises identifiés

- la préparation à la recherche d'une formation, d'un emploi : entretiens, rédaction de CV –information sur le droit du travail et du marché de

l'emploi local – accès à une meilleure connaissance des dispositifs d'aide à la recherche d'emploi par le numérique

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public des QPV

Calendrier : 2016-2022

Résultat attendu : Diminuer le taux de chômage dans les QPV

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglo pôle méditerranée :

Nombre de femmes reçues,

Nombre de femmes ayant suivi un atelier

Nombre des bénéficiaires reprenant une formation ou intégrant un emploi après accompagnements et formations par secteur d'activités à 6 mois et à 12 mois

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : Soutien à l'insertion professionnelle grâce aux clauses sociales dans les marchés publics

Orientation stratégique 3.3 : Accompagner la mise en œuvre de clauses d'insertion auprès des entreprises et notamment celles implantées en QPV.

Objectif opérationnel : Promouvoir et faciliter la mise en œuvre de la clause auprès des entreprises - Accompagner les bénéficiaires, avant, pendant et après la mise en emploi.

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Opérateurs pressentis : Sète agglopôle méditerranée, Bailleurs sociaux.

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- Fort taux de chômage
- Besoin de former les jeunes aux besoins des entreprises
- Pauvreté des foyers monoparentaux
- Besoin d'autonomie financière des femmes
- Besoin de développer l'activité des structures et entreprises d'insertion
- besoin d'ouvrir les marchés publics aux PME localisées en QPV

Objectifs de l'action

- Utiliser la commande publique comme levier pour l'emploi des plus fragiles (l'emploi créé par la commande publique doit participer à la mobilité des personnes en insertion professionnelle).
- Aider les donneurs d'ordre publics à utiliser les clauses sociales dans leurs marchés
- Simplifier l'application des clauses sociales aux entreprises, notamment les PME des QPV
- Collaborer avec l'IAE pour garantir la mise en parcours et un suivi socioprofessionnel des bénéficiaires
- Donner une formation adaptée aux candidats pour un meilleur taux de sorties positives

Localisation de l'action : Toute opération localisée sur le bassin de Thau peut faire l'objet d'une clause sociale donc les QPV peuvent bénéficier d'une clause sociale

Promouvoir l'extension des clauses d'insertion au sein des collectivités territoriales et des établissements publics

- Etudier la faisabilité des clauses d'insertion sous forme d'obligation d'exécution pour tous les marchés de travaux et de services notamment les opérations financées par l'ANRU (urbanisme et GUP),
- Former les acheteurs publics notamment des services de l'agglomération, des communes et des bailleurs sociaux à la commande publique socialement responsable,
- Elaborer plusieurs marchés d'insertion et marchés réservés par an en lien avec les SIAE,
- Démarcher et sensibiliser l'ensemble des structures publiques ou privées du bassin de Thau susceptibles d'utiliser les clauses sociales.

1. Faciliter la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics

- Animer une cellule partenariale de gestion des emplois réservés par les marchés avec clauses sociales (diffusion des offres d'emploi, validation des candidats, construction de parcours),
- Proposer une assistance à maitrise d'ouvrage "insertion" aux donneurs d'ordre (soutien de la rédaction du marché au contrôle de réalisation),
- Informer et conseiller les entreprises répondant aux marchés publics notamment les PME localisées en QPV.

Publics cibles particuliers concernés par l'action :

Les jeunes de moins de 26 ans diplômés ou non sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois, les personnes au RSA, les personnes en situation de handicap, les seniors de plus de 50 ans, et les femmes.

Calendrier : 2018-2022

Résultats attendus :

Diminuer le taux de chômage dans les QPV

Développer le nombre de mises en emploi durable ou en formation qualifiante des personnes en parcours

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre et types de marchés clausés réalisés par secteurs d'activités

Nombre d'heures d'insertion proposées et réalisées

Type de travaux réalisés

Nombre de bénéficiaires reprenant une formation ou intégrant un emploi à 6 mois et à 12 mois

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe 1 – Favoriser l'accès au logement pour tous renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels

Orientation stratégique 1.2 : Proposer une stratégie de peuplement concertée

- ACTION - Définir et élaborer une stratégie d'équilibre social de l'Habitat pour Sète agglopôle méditerranée

Orientation stratégique 1.3 : Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement

- ACTION - Création de logements adaptés pour faciliter l'hébergement de public

- ACTION - SOUTIEN AUX OUTILS PERMETTANT L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DES QUARTIERS

FICHE ACTION – DEFINIR ET ELABORER UNE STRATEGIE D'EQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

Convention d'équilibre territorial et de mixité sociale – Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) - Plan de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur

Orientation stratégique 1.2 : Proposer une stratégie de peuplement concertée

Objectif opérationnel : Réaliser une convention d'équilibre territorial et de mixité sociale

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Opérateurs pressentis : Bureau d'études

Partenaires : Le Préfet(coprésident de la CIL) Les maires des communes membres de l'EPCI (membres de droit) - Des représentants des bailleurs sociaux - Des représentants du Conseil Départemental - Des représentants des organismes titulaires de droits de réservations dans le patrimoine HLM présent sur le territoire communautaire - Des représentants des locataires siégeant à la commission nationale de concertation - Des représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'exclusion et de l'insertion par le logement – des représentants des usagers

Principaux éléments de diagnostics *:*

Le diagnostic réalisé met en évidence que sur les quartiers de l'Ile de Thau et des Deux Pins, la structure de l'offre de logements des quartiers prioritaires est dominée par le parc social. Cette situation pèse lourdement sur la mixité sociale car il n'y a pas d'alternative pour loger les personnes qui présentent les ressources les plus faibles (et qui correspondent souvent à des personnes en difficultés d'intégration) que de les repositionner sur des secteurs en politique de la ville.

L'arrivée de nouveaux arrivants semble renforcer le profil des quartiers et une typologie de ménages présentant des difficultés économiques et sociales. De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social conservent ainsi leur vocation sociale en attirant (dans une proportion supérieure à celle observée globalement) des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une surreprésentation des bas niveaux de formation). L'enjeu du contrat de ville est donc de reposer la question du

logement social à une échelle intercommunale afin de répartir l'offre de ce type de logement et de faciliter la mixité et l'intégration des publics

Objectifs de l'action

Rééquilibrer l'offre de logement à l'échelle territoriale et prévoir la convention territoriale d'équilibre et de mixité sociale

Développer le logement social à l'échelle de l'intercommunalité afin de mieux répondre aux besoins de la population, d'assurer une répartition plus équilibrée sur le territoire des ménages à bas revenus et lutter contre la situation d'habitat social de fait des centres villes

Prendre notamment en compte la question des besoins fonciers, de la politique de peuplement (critères d'attribution) et de la diversification des « produits » afin de fluidifier les parcours résidentiels et de favoriser la mixité sociale. Mettre en place la gouvernance sur le logement social à l'échelle de l'intercommunalité

Définir une politique de parcours résidentiel et d'attribution

Réviser le PLH

Localisation de l'action : Territoire communautaire et QPV

Descriptif de l'action :

- Créer une conférence intercommunale du logement, co-présidée EPCI / Etat, obligatoire pour les EPCI ayant un PLH approuvé des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville
- Elaborer un plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur, en y associant les communes.
- Mettre en place un dispositif destiné à partager la connaissance et la gestion de la demande de logement social entre les acteurs.
- Créer un service d'accueil et d'information au niveau intercommunal avec les bailleurs et les réservataires.

Cette conférence adopte des orientations en matière d'attributions de logements sociaux, ainsi que les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires. Elle suit également la mise en œuvre du plan partenarial de la gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur.

Les orientations approuvées sont mises en œuvre par conventions.

Cette conférence doit élaborer la convention sur les attributions prévue par l'article 8 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 (loi Ville).

Celle-ci doit être cohérente avec la politique intercommunale en matière d'attributions (convention d'équilibre territorial), que les orientations élaborées par la conférence concrétisent, ainsi qu'avec les objectifs du contrat de ville, auquel elle sera annexée.

Dans un premier temps, elle élabore des orientations générales au vu des connaissances déjà disponibles. Les systèmes d'information existants (dont notamment le service national d'enregistrement de la demande de logement social (SNE) et l'outil SYPLO développé par les services de la préfecture sur le département) donnent une image précise de la demande, de ses caractéristiques.

Ils permettent d'analyser les problèmes et les lacunes et de définir les principes qui doivent s'attacher aux attributions sur le territoire concerné.

Ces orientations sur les attributions peuvent également s'appuyer sur les constats établis dans le diagnostic du Programme local de l'habitat (PLH) et être articulées avec le scénario et les objectifs de productions arrêtés dans ce PLH, ainsi qu'avec l'observatoire de mise en œuvre des objectifs du PLH.

Le diagnostic détaillé de la situation du parc de logement social ne saurait donc constituer un préalable. Il constitue l'un des chantiers que la conférence doit lancer. Les orientations élaborées dans un premier temps, nécessairement sommaires, devront être affinées ultérieurement.

A terme, la conférence produira des orientations précises encadrant la rédaction de l'ensemble des conventions relatives aux différents axes de la politique des attributions (gestion partagée de la demande, qualification du parc social, mutations internes au parc social, rapprochement de l'offre et de la demande, information des demandeurs, accompagnement social…).

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public

Résultats attendus,

Développer et rééquilibrer quantitativement et qualitativement l'offre de logement sociale à l'échelle territoriale

Mettre en place la gouvernance du logement social à l'échelle intercommunale

Définir une politique de parcours résidentiel et d'attribution

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Evolution des taux de construction de logements sociaux dans les 8 communes

Evolution des types de construction de logements sociaux sur les 8 communes

Evolution de la typologie des entrants et sortants

Taux de turn-over

Evolution du nombre de demandeurs de logements sociaux par typologie des publics et type de logement

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION : CREATION DE LOGEMENTS ADAPTES POUR FACILITER L'HEBERGEMENT ET/OU L'ACCES AU LOGEMENT DES PUBLICS

Orientation stratégique 1.3 : Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement

Objectif opérationnel : Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

La jeunesse est un enjeu transversal des politiques de la ville et nécessite une vigilance particulière. Les jeunes de moins de 30 ans sont surreprésentés et sont bien souvent les premières victimes des inégalités sociales : accès au logement autonome, discrimination à l'embauche…

Parallèlement, les QPV concentrent des publics fragiles avec par exemple, sur le centre-ville de Sète centralise près de 40% de personnes de plus de 60 ans souvent isolées, et vivant seules.

La part de famille monoparentale (45%) et de personnes vivant seules (près de 50%) est aussi conséquente dans les Centres

Objectif de l'action :

Permettre aux publics fragiles du territoire à travers différents dispositifs d'aide à l'accès et au maintien dans le logement de contribuer à la réussite du parcours résidentiel

Localisation de l'action : SAM

Descriptif de l'action :

Bail glissant, logement AIVS, logement intergénérationnel, …

Publics cibles particuliers concernés par l'action : tous publics en parcours d'insertion

Calendrier : 2015-2022

Résultats attendus : Baisse du nombre de demandeurs de logements sociaux

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre d'accès au logement ou au maintien réalisés via les divers dispositifs

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

ACTION : SOUTIEN AUX OUTILS PERMETTANT L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS DES QUARTIERS

Orientation stratégique 1-3 : Favoriser l'accompagnement social vers et dans le logement

Objectif opérationnel : Accompagner les locataires dans l'appropriation de leur logement et de leur environnement

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics :

De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social abritent des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi. Des bailleurs sociaux réhabilitent les logements et améliorent également les performances énergétiques des logements dont les dépenses pèsent sur les ménages les plus fragiles pour alléger les budgets contraints. Malgré ces interventions, on constate une hausse des consommations énergétiques

Dans ces quartiers, la jeunesse est surreprésentée et a des difficultés à décohabiter ou à s'inscrire dans des parcours résidentiels. Ils ont besoin d'être accompagné pour réaliser les démarches et s'autonomiser.

Objectifs de l'action :

Permettre aux habitants du quartier de disposer d'information leur permettant de :

- réhabiliter leur logement
- mieux maitriser leurs dépenses énergétiques
- s'autonomiser dans leurs démarches administratives pour se loger
- s'informer sur leurs droits et devoirs en tant que locataire

Localisation de l'action : Concerne les 3 QPV sur Sète et Frontignan

Descriptif de l'action :

- Accompagnement des résidents pour les aider à réhabiliter leur logement et à maitriser les dépenses d'énergie : appartement et ateliers pédagogiques/ conseils techniques

- Accompagnement des jeunes pour accéder à un logement : permanences qui vont permettre de faire le premier accueil l'information et l'orientation des jeunes par un travailleur social pour aider le jeune à réaliser son projet logement

- Espace Info Energie : permanences et ateliers de sensibilisation et d'information sur les dispositifs de maitrise des dépenses liées à l'énergie

- Permanences et accueil des publics sur les droits et obligations des propriétaires et locataires

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public QPV

Calendrier : 2015-2022

Résultats attendus :

Baisse du nombre de logements insalubres

Meilleure autonomisation des publics

Baisse des contentieux propriétaire/locataire

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de personnes accueillies/orientées/accompagnées

Nombre de logements auto réhabilités /QPV

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe 2 – Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie

ILE DE THAU SETE

Orientation stratégique 2.1 : Réhabiliter le parc locatif social

Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des réhabilitations des immeubles et des réhabilitations énergétiques

Orientation stratégique 2.2 : Améliorer la qualité des équipements publics

Objectif opérationnel : Soutenir la réhabilitation des équipements et des espaces publics

Orientation stratégique 2.3 : Améliorer la tranquillité des habitants

Objectif opérationnel : Consolider les démarches de GUP

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE GENERALE RECAPITULATIVE - RENOVATION URBAINE ET DESENCLAVEMENT DU QUARTIER DE L'ILE DE THAU

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée – Ville de Sète – Epareca –Bailleurs sociaux

Partenaires : Etat - CDC - Conseil Régional - Conseil départemental - Ville de Sète - Epareca ….

Principaux éléments de diagnostic généraux concernant *le quartier de l'Ile de Thau*

Située au Nord-Ouest de la ville de Sète, l'Ile de Thau est une île artificielle créée dans la seconde moitié des années 1960 pour permettre la réalisation d'habitat afin de répondre à la croissance démographique importante due à l'arrivée des rapatriés d'Algérie. Le quartier prioritaire compte 3 540 habitants en 2011 selon les chiffres transmis par l'Etat, soit environ 8% de la population sétoise. La population du « quartier vécu » est-elle d'environ 5000 habitants répartis en 11 bâtiments collectifs et 150 villas patrimoines de Thau HabitatLM de Sète et Hérault Habitat. On dénombre 1254 logements sociaux. L'Ile de Thau concentre ainsi 40% du parc locatif social de la ville de Sète. Les logements sont répartis entre Thau Habitat de Sète - 780 logements en 6 immeubles – et Hérault Habitat - 474 logements en 5 immeubles. Cette situation pèse lourdement sur la mixité sociale car il n'y a pas d'alternative pour loger les personnes qui présentent les ressources les plus faibles (et qui correspondent souvent à des personnes en difficultés d'intégration) que de les repositionner sur des secteurs en politique de la ville.

La configuration du site et de la voirie renforce le caractère indépendant du quartier. Il apparaît enclavé sur son île, relié au reste de la ville par deux ponts. L'accès à la partie nord se limite à une passerelle piétonne et à une voie de circulation passant sous l'immeuble du Globe.

La desserte du quartier qui est situé à l'écart des axes de déplacement constitue un enjeu majeur : 3 lignes desservent actuellement le site et elles enregistrent 275 000 montées/an (11% des montées de tout le réseau).

L'Ile de Thau est un territoire fragile et qui se paupérise. L'arrivée de nouveaux arrivants semble renforcer le profil des quartiers et une typologie de ménages présentant des difficultés économiques et sociales. De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social conservent ainsi leur vocation sociale en attirant (dans une proportion supérieure à celle observée globalement) des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une surreprésentation des bas niveaux de formation). Ces

caractéristiques amplifient la difficulté à promouvoir une mixité au sein de ce quartier peu attractif (+ 0,3% de la population entre 1999/2011). Dans le même temps la ville de Sète connaît une augmentation de + de 8% de sa population sur la même période.

L'enjeu du contrat de ville est donc de reposer l'attractivité et le désenclavement du quartier et l'amélioration des logements et du cadre de vie pour favoriser notamment la mixité dans les quartiers. Cet enjeu contribuant à la lutte des discriminations et des phénomènes communautaristes.

Plusieurs problèmes sont identifiés :

1/une réhabilitation des logements sociaux à prévoir par les bailleurs sociaux concernant notamment la rénovation énergétique et la réhabilitation des logements sociaux

2/Un offre commerciale du centre commercial « les boutiques de Thau » et de service public mal adaptée

3/ des dysfonctionnements de circulation interne de l'ile de Thau

4/ des espaces publics mal adaptés et des cheminements internes et reliés à la ville de Sète ne permettant pas le désenclavement du quartier

5/ des services publics, équipements culturels et sportifs à réhabiliter pour un usage optimal par les habitants du quartier mais aussi favoriser son utilisation par des habitants résidant hors du quartier de l'ile de Thau

6/ de nouveaux équipements à prévoir permettant de répondre à de nouveaux enjeux : un atelier mécanique associatif .

Au vu des constats, le CA de l'ANRU du 23 juin 2015 a inscrit l'Ile de Thau dans la liste des quartiers politique de la ville retenus au titre des projets d'intérêt régional

Objectifs généraux

Réhabilitation du parc de logements social et rénovation énergétique des logements

Restructuration du pôle commercial et d'équipements publics actuel et création d'un pôle de centralité inter-quartier

Désenclavement du quartier par rapport à la ville

Désenclavement interne du quartier, notamment de la zone pavillonnaire et des équipements

Organiser les mobilités dans le quartier et favoriser le partage de l'espace entre les différents usagers, sécuriser les mobilités,

Qualifier les espaces afin de renforcer leur attractivité et de favoriser des solutions d'appropriation collective

Réaliser des pistes cyclables

Réhabiliter des équipements culturels et sportifs de l'Ile de Thau

Créer de nouveaux équipements

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION – REHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS DE THAU HABITAT ET D'HERAULT HABITAT

1.1 REHABILITATION DU PARC DE LOGEMENTS D'HERAULT HABITAT ET LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE PERFORMANCE

1.2 Principaux éléments de diagnostic généraux

De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social abritent des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une surreprésentation des bas niveaux de formation et de revenus). Hérault Habitat a un parc de 491 logements datant de 1971 dont la plupart nécessitent une réhabilitation générale. L'enjeu est également d'améliorer les performances énergétiques des logements afin que les dépenses pèsent moins sur les budgets des ménages.

Objectifs des actions :

Réhabiliter le parc public locatif des logements d'Hérault Habitat et améliorer les performances énergétiques des logements pour agir sur les conditions de vie des habitants des quartiers QPV

Descriptif de l'action :

Une rénovation lourde est envisagée :

- étanchéité, menuiseries extérieures, chaudière, VMC

- Economie d'eau : rénovation salle d'eau avec remplacement baignoire par douche (économie d'eau, mousseur, limiteur de débit, chasse d'eau économe)

- aménagement paysager, stationnement, VRD, ascenseurs

Pilote de l'action : Hérault Habitat

Calendrier : 2019-2022

Résultats attendus : Amélioration du cadre de vie

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de ménages ayant bénéficié des travaux

Evolution de la consommation énergétique de ces ménages (d'après facture moyenne électricité + gaz)

Type et nature de travaux réalisés (référentiel à créer)

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

1.2 RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS DE THAU HABITAT POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Principaux éléments de diagnostic généraux

De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social abritent des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une surreprésentation des bas niveaux de formation et de revenus). THAU HABITAT de Sète a un parc de 752 de logements datant des années 1971 dont la majeure partie est réhabilité. Les bâtiments sont relativement bien classés tous en catégorie C avec des constructions énergétiques allant de 110 à 150KW et les travaux de ravalement de façades viennent d'être terminés. Certains pourraient être améliorés par des actions de rénovation énergétique des logements afin que les dépenses pèsent moins sur les budgets des ménages.

Objectifs des actions :

Améliorer les performances énergétiques des logements de Thau Habitat pour agir sur les conditions de vie des habitants des quartiers QPV

Descriptif de l'action :

Il s'agira de travaux d'équipements de chaudières et de VMC mettant d'améliorer le classement. Ces travaux concerneraient les 6 bâtiments du patrimoine de Thau Habitat

Pilote de l'action: THAU HABITAT de Sète

Calendrier : A définir

Résultats attendus : Amélioration des conditions de vie

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de ménages ayant bénéficié des travaux

Evolution de la consommation énergétique de ces ménages (d'après facture moyenne électricité + gaz)

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION – REHABILITATION DU CENTRE COMMERCIAL « LES BOUTIQUES DE THAU »

Principaux éléments de diagnostic généraux :

Dans ce quartier, en bordure du canal et des berges de l'étang de Thau, se trouve un centre commercial de taille modeste, géré en copropriété, dans lequel la ville de Sète détient plusieurs locaux.

Cet équipement n'offre plus une réponse satisfaisante aux besoins de proximité de la population alentour :

- configuration obsolète (accès par une allée couverte obscure, commerces tournés sur un patio intérieur sans façades sur rue), qui ne lui permet pas de tirer parti de l'attractivité des équipements publics proches, ni du marché forain hebdomadaire qui compte une centaine d'étals,

- bâti en mauvais état,

- départ de commerces et services de santé nécessaires à la vie du quartier.

Seule une métamorphose de cet équipement, difficilement praticable à l'initiative de la copropriété, permettra de construire une vision commerciale cohérente et pérenne dans le temps.

Le pôle commercial de l'Ile de Thau est composé de 12 cellules commerciales, il dispose d'une offre diversifiée mais qui présente une configuration obsolète qui limite la visibilité des locaux, d'un bâti en mauvais état et d'une image dégradée.

Objectifs des actions :

Créer un équipement commercial adapté aux nouvelles pratiques permettant d'offrir une offre marchande aux habitants de l'Ile de Thau et à ceux des quartiers alentour pour favoriser le désenclavement du quartier

Descriptif de l'action :

L'EPARECA porte la réalisation (maitrise d'ouvrage et gestion locative) de ce nouveau centre commercial, ouvert sur le quartier de 1 110 m² de surface de plancher en lieu et place du Centre social Gabino, face au boulevard Mendès France, entre l'église Notre Dame de Thau et la Mosquée, et dont différentes études commerciales, juridiques, foncières et d'aménagement ont validé la programmation suivante :

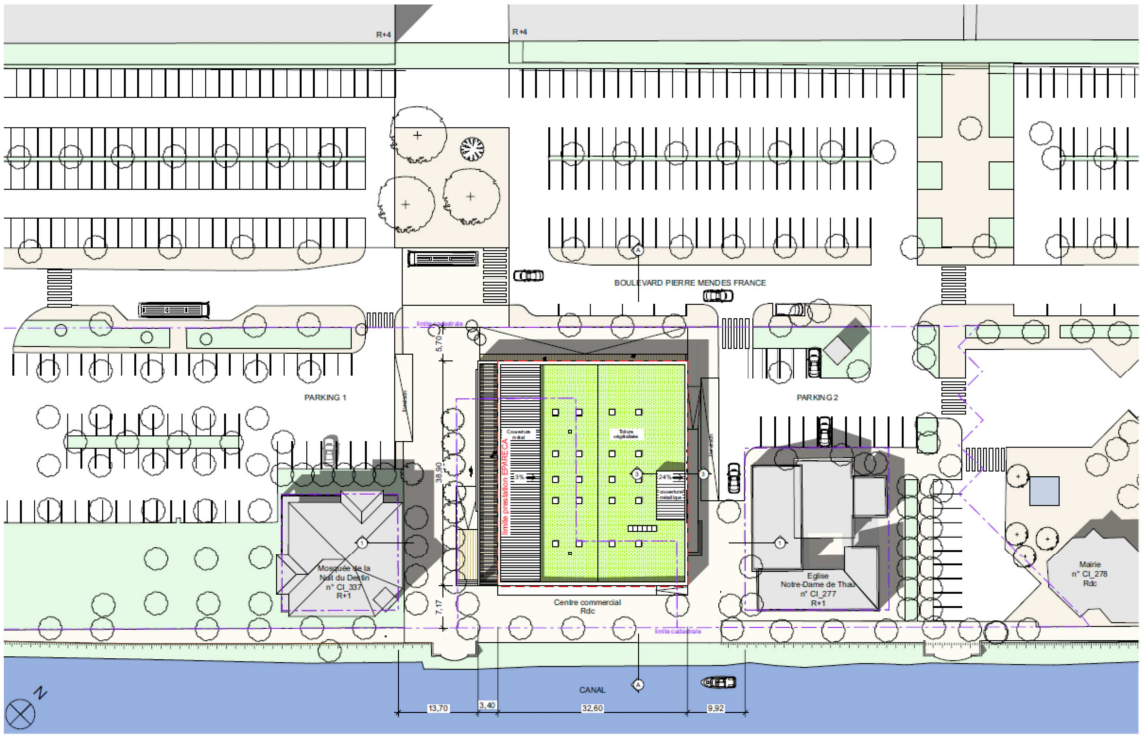

- Une moyenne surface alimentaire (sous enseigne à définir) : 231 m²
- Une boulangerie/pâtisserie (transfert de l'actuelle) : 258 m²
- Une boucherie / charcuterie (transfert de l'une des 2 actuelles) : 125 m²
- Une pharmacie (transfert de l'actuelle) : 191 m²
- Un salon de coiffure (transfert de l'actuel) : 55 m²
- Un tabac / presse (transfert de l'actuel) : 77 m²
- Un cabinet de kinésithérapeute (transfert de l'actuel) : 51 m²
- Un cabinet médical (transfert des 3 médecins généralistes actuels + 2 infirmières) : 167 m²

Cette opération se déroule en 3 phases au niveau de l'EPARECA, qui assure la maitrise d'ouvrage complète :

- Appropriation du site ; Démolition – reconstruction de l'équipement commercial Transfert des commerçants ;
- Gestion du nouvel équipement pour accompagner les commerçants jusqu'à la stabilisation économique, sociale et urbaine du quartier ;
- Sur décision de son conseil d'administration, remise sur le marché de l'équipement commercial auprès d'investisseurs privés.

CALENDRIER PREVISIONNEL :

20 Décembre 2017 : Signature de la convention opérationnelle entre Sète agglopôle méditerranée/la ville de Sète et EPARECA

15 Février 2019 : Arrêté de DUP au profit de la Ville de Sète

Mars 2019 : Dépôt du PC par l'EPARECA

Juillet 2019 : Démolition du centre social Gabino

Août 2019 : Acquisition de l'assiette foncière par l'EPARECA

Depuis juillet 2019 et jusqu'en 2020 : Libération des murs du centre commercial existant par leurs acquisitions par la Ville de Sète ; Signature des conventions d'éviction et de transfert par Sète agglopôle méditerranée ; Baux de location avec l'EPARECA

Fin 2019 : Démarrage des travaux du centre commercial

1er semestre 2021 : Livraison du centre commercial et mise en service

Budget de l'action : 2 935 588 € HT (hors libération du centre commercial existant)

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Faciliter l'installation de commerces adaptés aux besoins des habitants

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre et diversité des commerces

Pérennité des activités

Emplois

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION 3 : DESENCLAVEMENT DU QUARTIER ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS :

CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PONT ET AMENAGEMENT DES VOIES ET DES ESPACES

Principaux éléments de diagnostic :

La forme urbaine du quartier édifiée dans les années 1960 répond mal aux fonctionnements actuels du quartier. Les flux internes se font mal ce qui génère des conflits d'usages entre les ensembles d'habitations. En effet, un seul accès permet la circulation entre le nord et le sud du quartier. Les espaces publics sont mal valorisés alors qu'une nouvelle configuration permettrait de relier les espaces du quartier et de poursuivre ces liaisons avec les quartiers alentours.

Objectifs de l'action

Désenclavement du quartier par rapport à la ville et désenclavement interne du quartier notamment de la zone pavillonnaire et de ses équipements

Description de l'action carte ci-dessous

- Construction d'un 2ème pont (et des aménagements de voirie correspondant) établissant une nouvelle connexion avec le reste de la ville
- organiser les mobilités dans le quartier et favoriser le partage de l'espace entre les différents usagers
- sécuriser les mobilités
- qualifier les espaces afin de renforcer l'attractivité

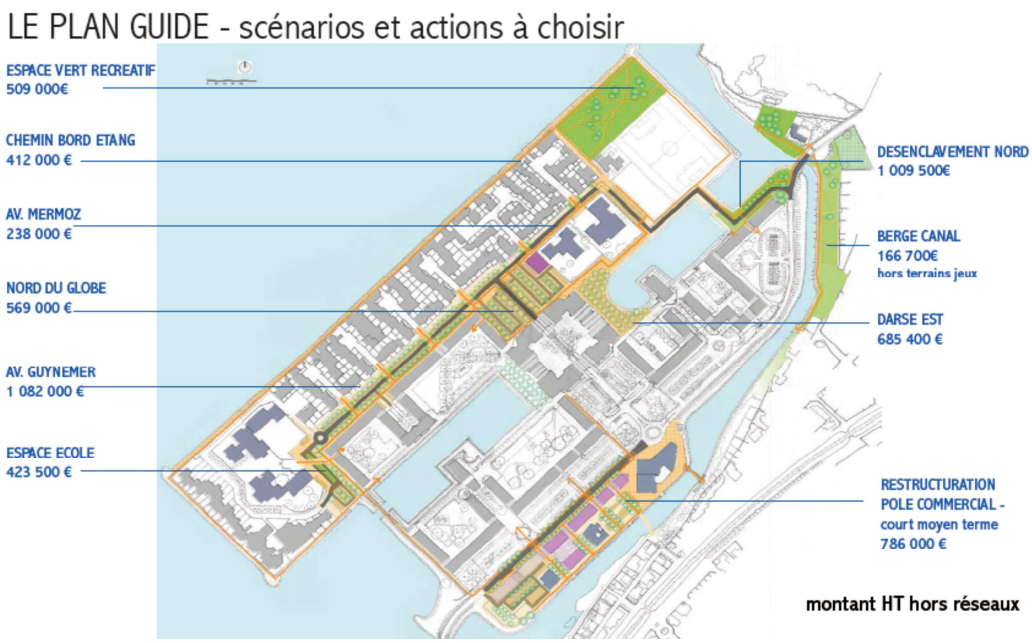

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée - Ville de Sète

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Faciliter la circulation automobile intra et extra muros

Sécuriser le déplacement piétonnier

Faciliter les échanges centre/IDT

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Evolution du taux de fréquentation des commerces (par CA?) et structures du quartier

Evolution du changement de pratiques des habitants des QPV et hors QPV dans leurs déplacements (induit une enquête de terrain)

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION: AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES

Principaux éléments de diagnostic :

Le quartier de l'Ile de Thau de part sa configuration géographique et sa forme urbaine présente des difficultés de liaisons aux autres quartiers de la ville. Une réflexion sur l'aménagement de l'espace public a révélé un potentiel permettant de relier le quartier aux autres quartiers ce qui participerait au désenclavement du quartier.

Les aménagements cyclables visent particulièrement les populations des quartiers urbains défavorisés, afin de bien relier ces dernières à l'ensemble des moyens de transports en Commun, ce qui peut représenter un frein supplémentaire d'un point de vue social ou Professionnel. C'est pourquoi il est proposé l'aménagement de pistes cyclables reliant le quartier de l'île de Thau au pôle d'échanges Multimodal de la ville de Sète.

Objectif : Relier le quartier aux autres quartiers de la ville

Description de l'action : Réaliser des pistes cyclables permettant de relier le quartier de l'ile de Thau aux autres quartiers et au PEM

Calendrier : 2020-2022

Pilote de l'action: ville de Sète

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Sécuriser le déplacement vélo

Faciliter les échanges centre/Ile de Thau

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Evolution du changement de pratiques des habitants des QPV et hors QPV dans leurs déplacements (induit une enquête de terrain)

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015 /2020 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION - CREATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS SUR LE QUARTIER :

REHABILITATION DE L'ANCIEN BOWLING EN CENTRE SPORTIF DU BARROU ET CREATION D'UN ESPACE SPORTIF MULTI ACTIVITES

Principaux éléments du diagnostic

Le quartier de l'Ile de Thau connait une forte proportion d'enfants de moins de 18 ans : 33 % de la population du quartier même si la population de jeunes a diminué comme sur la ville

Nous sommes confrontés à une demande pressante des usagers en général concernant la mise à disposition d'équipements de sports de combat. En effet, avec plus de 24 associations de sports de combat sur la Ville, le manque de dojos et de salles de boxe nous oblige à répondre par la négative aux diverses sollicitations. Une partie restreinte de cet espace est aujourd'hui exploitée pour des activités sportives. Le reste ne sert que de lieu de stockage. Par ailleurs ce centre sportif regroupe des pratiquants de différents horizons et pratiques sportives (tennis, volley)

Objectif de l'action : Mettre à disposition des habitants du quartier un équipement complémentaire

Description de l'action

Des jeunes et des éducateurs de l'Ile de Thau nous ont présenté un projet éducatif autour des sports de combat et nouveaux sports urbains. L'attrait pour ces sports ne vient pas uniquement de l'attirance pour les combats et pour une pratique compétitive mais également pour les loisirs, la santé et l'entretien du corps. Ils ont aussi un rôle éducatif en développant la maîtrise de soi et la confiance.

Il s'agira de la création d'un espace dojo, d'un espace boxe et gym douce avec partie commune, d'un espace dédié à l'aide aux devoirs ou autres, vestiaires et sanitaires

Calendrier : 2020

Public cible particulier concerné par l'action : tous

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Améliorer l'accueil des usagers de la salle

Optimiser l'utilisation de la salle

Adapter l'offre aux besoins des usagers

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Taux de fréquentation

Nombre d'usagers issus et hors QPV

Nombre de sports dédiés aux femmes

Nombre de réponses apportées aux clubs et associations en termes de lieux d'accueil

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION – CREATION DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS SUR LE QUARTIER : *CREATION D'UNE AIRE MECANIQUE*

Eléments principaux de diagnostic

Des habitants du quartier effectuent les réparations de leur véhicule sur les parkings au pied des immeubles de l'Ile de Thau. Cette activité non organisée constitue un risque écologique pour le bassin de Thau. En effet, les huiles usagers ne sont pas récupérées. Les carcasses de voiture restent souvent sur place. Dans le même temps, la plupart des habitants du quartier n'ont pas les moyens de faire intervenir un garage. C'est pourquoi ils réparent eux même leur véhicule. En outre, la mobilité est une difficulté importante recensée pour permettre les prise d'emploi des habitants du quartier et notamment les jeunes.

Pilotage : Sète agglopôle méditerranée – ville de Sète – Thau Habitat

Objectif de l'action : Permettre avec les habitants du quartier la création d'un équipement sous la forme associative pour répondre aux besoins et traiter les problèmes environnementaux

Description de l'action

Mettre à disposition des habitants du quartier un atelier mécanique associatif pour permettre de réparer leur véhicule avec le soutien d'un référent.

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Les habitants du quartier

Calendrier : Année(s) de référence : 2019 – 2022

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Adapter l'offre aux besoins des usagers

Baisse du nombre d'épaves sur les voies publiques

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de personnes fréquentant l'équipement

Nombre d'enlèvements d'épaves réalisées

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

ACTION – GUSP DE L'ILE DE THAU

Eléments de diagnostic

La GUSP permet de répondre aux actes répétés d'incivisme (dégradations, bruit, appropriation abusive d'espaces collectifs – tels que halls, terrasses, locaux, parkings,… et de réseaux publics et privés – câble TV, lignes téléphone, EDF, Gaz,...) qui nourrissent un sentiment collectif d'abandon et d'insécurité.

THAU HABITAT de Sète a mis en place un service dédié à une action de gestion urbaine de proximité. Un médiateur « tranquillité publique » (appel à projet de la DDCS) à temps plein assure la relation avec les locataires des logements sociaux et Thau Habitat pour résoudre les difficultés rencontrées. Ce service est inscrit dans la convention permettant les exonérations relatives à la TFPB

Pilotage : Sète agglopôle méditerranée - Mairie de Sète – Thau Habitat – Hérault Habitat

Objectif de l'action :

Revalorisation l'image du quartier

Améliorer concrètement la qualité de vie des habitants

Garantir la pérennité des investissements réalisés

Assurer une meilleure coordination des interventions effectuées par les bailleurs et les différents services publics

Assurer un lien social au sein du quartier

Descriptif de l'action : rédiger la convention qui va définir et organiser les actions relevant de la GUSP, conformément aux textes règlementaires.

Descriptif de l'action en cours :

- GUSP Ville de Sète et Sète agglopôle méditerranée
  - ➢ Suivi de l'entretien des espaces publics
  - ➢ Recueil des doléances des habitants
  - ➢ Diffusion des informations techniques (inter)communales

- **GUSP Thau Habitat**

Axe de travail proposé par le bailleur dès 2015 : Favoriser le parcours résidentiel des locataires de l'île de Thau vers des logements correspondant à leurs familles et situées hors quartiers prioritaires par :

- Le renforcement de la présence du personnel de proximité par rapport à la présence dans le patrimoine hors quartiers prioritaires
- L'organisation des formations destinées aux personnels de proximité
- L'engagement des prestations de qualité : Sur-entretien – intervention sur les parties communes – réparation des logements …
- Le gestion des déchets et encombrants/épaves
- le maintien de la tranquillité résidentielle
- Le développement de la concertation/et de la sensibilisation des locataires aux économies d'énergies
- la promotion de l'animation pour le lien social et le vivre ensemble

- **GUSP Hérault Habitat : Principaux axes de travail proposés**

Axe sur entretien et petits travaux d'amélioration de la qualité de service :

Hérault Habitat se propose de mettre en place des chantiers éducatifs en partenariat avec la MLI, le centre social Gabino et l'association de prévention spécialisée APS 34, ou en chantier d'insertion permanent voire augmenter la prestation actuelle de l'entreprise de nettoyage.

Prévention du vandalisme : Hérault Habitat y impliquerait les jeunes du quartier dès juillet

Axe gestion des déchets :

il s'agit de poursuivre le fonctionnement actuel qui relève de l'organisation interne d'Hérault Habitat

Le centre social serait intéressé pour mettre en place des actions de récupération de matériaux pour des activités d'animation basées sur le recyclage.

Axe tranquillité résidentielle :

Cet axe pourrait relever d'une stratégie territoriale globale en partenariat avec Thau Habitat de Sète afin d'amorcer une réflexion sur les possibilités de mutualisation d'actions sur le dispositif tranquillité qu'il conviendra de coordonner avec les orientations du CLSPD

Le centre social est intéressé pour participer à la construction d'actions

Axe concertation-sensibilisation des habitants

Cet axe pourrait aussi relever d'une stratégie territoriale globale avec Thau Habitat de Sète.

Axe animation/lien social/vivre ensemble

Hérault Habitat est favorable à une implication dans les projets touchant à la santé, l'intergénérationnel, l'isolement social et le vieillissement. La sur-occupation/sous-occupation des logements doit être étudiée.

Hérault Habitat doit initier une réflexion avec les habitants sur le mode de portage des actions : régie de quartier/chantier d'insertion permanent/chantier éducatif dont il assurera le pilotage.

Il proposera également à Thau Habitat de travailler sur une meilleure répartition des publics en coordonnant leurs propositions de logements en fonction des souhaits émis par les usagers, leurs besoins et leurs disponibilités de logements respectives.

Pour ce qui relève du partenariat, la CAPEB se propose de mener des actions en direction des habitants de l'Ile de Thau auxquelles Hérault Habitat pourrait se joindre :

- Accompagner les entreprises du bâtiment du quartier afin de leur permettre d'être acteurs des travaux de rénovation énergétique envisagés par Hérault Habitat via une formation spécifique notamment
- Faciliter l'accès des femmes aux métiers du bâtiment
- Insérer des clauses sociales dans les marchés publics

Par ailleurs dans le cadre de l'action « connaissance des besoins en emploi des entreprises » à laquelle Sète agglopôle méditerranée est associée avec les partenaires clés de l'emploi dont la CCI, une réflexion sur la formation des publics via des chantiers d'insertion va être lancée.

Sète agglopôle méditerranée pourrait assurer la mise en œuvre de ces chantiers.

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier et le cadre de vie des habitants

Diminuer les actes d'incivisme et les dégradations matérielles

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Evolution du taux et du type d'interventions des techniciens GUSP

Nombre de marches exploratoires menées avec les femmes

Nombre d'actions proposées par les femmes et réalisées

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe 2 – Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie

CENTRE VILLE / ILE SUD SETE

Orientation stratégique 2.1 : Réhabiliter le parc locatif social

Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des réhabilitations des immeubles et des réhabilitations énergétiques

Orientation stratégique 2.2 : Améliorer la qualité des équipements publics

Objectif opérationnel : Soutenir la réhabilitation des équipements et des espaces publics

Orientation stratégique 2.3 : Améliorer la tranquillité des habitants

Objectif opérationnel : Consolider les démarches de GUSP

FICHE GENERALE RECAPITULATIVE : REQUALIFICATION ET RENOVATION DU CENTRE ANCIEN DE SETE QUARTIER CENTRE VILLE ET ILE SUD

Pilotes de l'action : Sète agglopôle méditerranée / Ville de Sète

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- Un Parc de logements en progression mais insuffisant pour satisfaire les besoins des ménages
- Un quartier marqué par une forte proportion de logements anciens (avant 1948) où se concentrent les situations d'habitat indigne et d'inconfort.
- 41,5% des résidences principales sont occupés par des propriétaires occupants (jusqu'à 48 % dans le Quartier Haut), dont 61 % ont plus de 60 ans. 46 % des propriétaires occupants sont en copropriété.
- Un taux moyen de vacances qui atteint 20 % en cœur de ville. La vacance structurelle (depuis plus d'un an) est évaluée à 1.118 logements concentrés en cœur de ville et dans le quartier île Sud.
- Le centre ancien fait office d'offre de parc social de fait, en réponse aux tensions du marché du logement.
- Un parc privé potentiellement indigne important sur le centre ancien : Plus de 30 % des logements sur le Quartier Haut et le secteur Révolution, entre 15 et 30 % dans le quartier Ile Sud
- De nombreux logements, situés en centre ancien et construits avant 1948, présentent des risques d'exposition au plomb par la présence de peintures anciennes au plomb dégradées. Par ingestion des poussières ou par pica, les enfants peuvent être concernés par le saturnisme, qui provoque des troubles neurologiques graves et irréversibles
- Un parc ancien complexe, peu entretenu, en voie de dégradation rapide : des logements peu performants sur le plan énergétique, des logements indécents occupés par des populations vulnérables
- Un quartier de Centre-Ville, et plus spécifiquement pour l'Ile Sud d'entrée de ville et souffrant d'un important déficit d'espace public
- les jeunes sont bien souvent les premières victimes des inégalités sociales : accès au logement autonome, discrimination à l'embauche…

Les objectifs de l'action :

Un accompagnement des bailleurs sociaux par la puissance publique pour :

- développer la création de logements sociaux en centre-ville (garantie d'emprunt aide à la pierre - mise en place d'une prise en charge de la surcharge foncière

- les aider sur des actions sur des publics spécifiques

Poursuites des dispositifs engagés OPAH et PNRQAD pour permettre :

- le renouvellement urbain et la requalification des quartiers (recyclage immobilier, requalification des espaces publics), la résorption de l'habitat insalubre/indigne,
- la lutte contre les copropriétés dégradées,
- la mise aux normes de confort des logements,
- l'adaptation des logements (à l'âge (jeunes personnes âgées et au handicap),
- l'amélioration de la performance énergétique.
- La lutte contre le saturnisme infantile
-

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION 2 - RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS DE THAU HABITAT POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Principaux éléments de diagnostic généraux

De façon générale, les quartiers prioritaires d'habitat social abritent des familles avec enfants (en particulier des mono parents), souvent très exposées aux difficultés d'accès à l'emploi (un indice de chômage des nouveaux emménagés supérieur sur les quartiers prioritaires et une surreprésentation des bas niveaux de formation et de revenus). THAU HABITAT de Sète détient en centre-ville un parc de logements dont la majeure partie est réhabilité. Les bâtiments sont relativement bien classés tous en catégorie C avec des constructions énergétiques allant de 110 à 150KW et les travaux de ravalement de façades viennent d'être terminés. Certains pourraient être améliorés par des actions de rénovation énergétique des logements afin que les dépenses pèsent moins sur les budgets des ménages.

Objectif de l' action :

Améliorer les performances énergétiques des logements de Thau Habitat pour agir sur les conditions de vie des habitants des quartiers QPV

Descriptif de l'action :

Ces travaux concernent l'isolation de bâtiments, des rénovations de menuiserie, des installations de panneaux rayonnants …pour 102 logements répartis dans 6 bâtiments localisés dans le centre-ville et l'ile sud

Pilote de l'action : Thau Habitat

Résultats attendus : baisse de la précarité énergétique

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre de ménages ayant bénéficié des travaux

Evolution de la consommation énergétique de ces ménages (d'après facture moyenne électricité + gaz)

Type et nature de travaux réalisés (référentiel à créer)

Nombre de logements réhabilités

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION: PROMOUVOIR LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ET DEVELOPPER LES DISPOSITIFS DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DANS LE PARC PRIVE ET PUBLIC EN CENTRE VILLE

Principaux éléments de diagnostic généraux

Le quartier centre ancien/ile sud est marqué par une forte proportion de logements anciens (avant 1948) où se concentrent les situations d'habitat indigne et d'inconfort (30%) Il fait office d'offre de parc social de fait, en réponse aux tensions du marché du logement. De nombreux logements présentent des risques d'exposition au plomb par la présence de peintures anciennes dégradées au plomb. Par ingestion des poussières ou par pica, les enfants peuvent être concernés par le saturnisme, qui provoque des troubles neurologiques graves et irréversibles. Ces logements indécents sont occupés par des populations vulnérables

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée - Ville

Objectif : Inciter à la réhabiliter les logements anciens en centre-ville

Descriptif de l'action

Il s'agira de rénover les logements anciens en centre-ville pour améliorer les conditions de vie des propriétaires ou des locataires ; Cette action prend en compte les logements présentant des risques d'exposition au plomb pouvant provoquer le saturnisme infantile.

L'OPAH arrive à terme à la mi- Aout 2016,

Une étude d'évaluation quantitative et qualitative est en cours de mise en place à l'initiative de Sète agglopôle méditerranée

La volonté des élus est de poursuive l'action sans interruption du dispositif et de mettre en place un cadre d'intervention du dispositif en cohérence avec les besoins identifiés et les orientations de la politique communautaire

Concernant le parc public, ces opérations d'amélioration de l'habitat sont accompagnées de dispositifs mis en place par Sète agglopôle méditerranée pour permettre la prise en compte de la surcharge foncière dans les opérations de d'acquisition –amélioration et de démolition reconstruction

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public

Résultats attendus :

Faciliter la rénovation des logements

Faciliter l'accès au logement privé des publics en difficulté

Développer la mixité sociale

Diminuer le nombre de demandeurs de logements sociaux

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée:

Nombre et type des logements réhabilités

Nombre et typologie des bénéficiaires (locataires)

Evolution du nombre et de la typologie des demandeurs de logements sociaux

Nombre et typologie des nouveaux locataires

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

ACTION : LE RENOUVELLEMENT URBAIN ET LA REQUALIFICATION URBAINE (PNRQAD)

Principaux éléments de diagnostic généraux :

Le périmètre du programme de requalification urbaine des quartiers dégradés inclut le périmètre du quartier prioritaire Centre-ville/Ile sud.

Ce dispositif engagé depuis plusieurs années permet d'intervenir sur le centre ancien dégradé dans le cadre d'opérations lourdes de démolition reconstruction pour produire des logements sociaux.

Il intervient également sur des investissements d'espaces publics et d'équipements et bénéficie de crédit de l'ANRU.

Il répond au diagnostic général qui met en évidence le caractère particulièrement dégradé du centre ancien de la ville retenu en QPV. En effet, ces quartiers sont marqués par une forte proportion de logements construits avant 1948 où se concentrent les situations d'habitat indigne et d'inconfort dans lesquels résident les personnes les plus vulnérables.

Le centre ancien fait donc office d'offre de parc social de fait, en réponse aux tensions du marché du logement.

Dans le même temps, alors que le marché de la location est tendu, on remarque un taux moyen de vacances qui atteint 20 % en cœur de ville. La vacance structurelle (depuis plus d'un an) est évaluée à 1.118 logements concentrés en cœur de ville et dans le quartier île Sud.

Objectif de l'action :

L'enjeu est de conforter l'action PNRQAD, en lien avec Action Coeur de Ville, qui devient support de la mise en œuvre du volet urbain du Contrat de ville pour le quartier prioritaire du centre-ville de Sète. Les principaux champs à traiter sont :

- la mise en œuvre d'une solidarité territoriale induisant une participation de l'agglomération et d'autres partenaires à une action portée jusque-là par la ville uniquement,

- la mise en œuvre du programme relatif aux espaces publics indispensables à la revalorisation du quartier

D'ores et déjà il est possible d'affirmer que ces actions devront notamment porter sur :

- la poursuite du recyclage foncier, la poursuite de l'incitation aux propriétaires à la réhabilitation (OPAH-RU)
- la redynamisation du commerce de centre-ville, le ravalement des façades

- la requalification des espaces publics, la réhabilitation ou la relocalisation d'équipements de proximité

Description de l'action :

A/Requalifier durablement les logements privés anciens et certains îlots en luttant contre le logement indigne et en reconquérant le parc privé vacant

Il s'agit d'engager des actions produisant de la visibilité, concentrées, mais n'interdisant pas une réhabilitation isolée dans un îlot moins stratégique.

L'action consiste en une opération PNRQAD engagée par la ville dans trois secteurs du Centre ancien où l'habitat ancien très dégradé pose le plus de problèmes : Quartier Haut, quartier Révolution, Ile Sud.

L'action consiste entre autres, à l'intérieur de ces périmètres, à organiser la production de logements sociaux publics par réhabilitation ou démolition d'immeubles et à mettre en place des actions renforcées sur des îlots ou groupes d'immeubles en requalification de façon à aérer le tissu.

Les îlots concernés sont : L'îlot Saint-Louis et l'îlot Caraussane dans le Quartier Haut, l'îlot Jean Jaurès dans le quartier Révolution et l'îlot Pierre Sémard dans le quartier île Sud.

L'action doit permettre d'augmenter ainsi le nombre de logements à loyer contrôlé et conventionné social et le nombre de logements sociaux publics, augmenter la qualité donc le nombre de bons logements, diversifier une offre en logements adaptés pour l'ensemble des profils de ménages et les jeunes et favoriser le maintien dans les logements des personnes âgées.

La déclinaison opérationnelle du PNRQAD se fait principalement au travers de deux concessions d'aménagement, alliant acquisitions, réhabilitations, démolitions partielles ou totales d'îlots, restructurations des assiettes foncières :

1/ le quartier Ile Sud est couvert par la convention publique d'aménagement PRI Ile Sud courant de 2002 à 2020.

Le montant des travaux au terme de la convention sera de 15 M€. A cette date 19 immeubles ont été restaurés, soit 134 logements livrés et 4 opérations sont en cours de réalisation, soit 36 logements en travaux ou en préparation.

La contribution de la ville de Sète à l'équilibre financier de l'opération est fixée à 6,06M€. La participation de l'ANRU est de 0,831M€.

2/ les secteurs Révolution et Quartier Haut du centre-ville sont couverts par la concession d'aménagement PNRQAD Centre-ville courant de 2013 à 2020.

Le montant prévisionnel des travaux est de 6,4M€ dont 3,1M€ réalisés au 31/12/2018. La mise en œuvre opérationnelle de la concession devrait conduire à :

Sur l'Ilot Saint Louis :

- l'acquisition de 4 immeubles entiers (15 logements environ)
- la restitution de 9 logements réhabilités environ (dont 50% de logements conventionnés) et de parties communes restaurées ou crées
- la résidentialisation de 3 copropriétés et,
- l'animation des copropriétés à requalifier (sous DUP)

Sur l'Ilot Jean Jaurès :

- l'acquisition de 5 immeubles entiers ou partiellement (44 logements environ)
- la restitution de 33 logements réhabilités environ (dont 50% de logements conventionnés) et de parties communes restaurées ou crées
- la résidentialisation de 5 copropriétés et,
- l'animation des copropriétés à requalifier (sous DUP)

Sur le périmètre du centre-ville, en diffus :

- l'acquisition de 2 immeubles entiers ou partiellement (18 logements environ)
- la restitution de 14 logements réhabilités environ (dont 50% de logements conventionnés) et de parties communes restaurées ou crées
- la résidentialisation de 1 copropriété et,
- l'animation de 22 copropriétés à requalifier (sous DUP)

La contribution de la ville de Sète à l'équilibre financier de l'opération était initialement fixée à 500K€/an sur les 5 ans de la concession, soit 2,5M€. La participation de l'ANRU est identique sur la même période.

B/ Requalifier l'espace public et améliorer sa gestion

- Restauration de façades
- Réhabilitation de la trame viaire et de certains espaces publics
- Mettre en œuvre une Gestion Urbaine de Proximité

Rues Caraussane, Paul Valéry, Louis Blanc, rue Garenne et place Garenne :

Cette opération d'un montant de 1M€ HT bénéficie d'un financement de 40% de l'ANRU. A ce jour seule la création de la placette Garenne est réalisée, pour un montant de 260K€. Pour la rue Caraussane les acquisitions nécessaires à son élargissement sont réalisées et les travaux de démolition terminés. Pour les autres rues, des études sont en cours notamment pour créer une nouvelle place au droit du parvis du lydée Paul Valéry.

Rue Révolution:

Cette opération d'un montant de 0,5M€ HT bénéficie d'un financement de 40% de l'ANRU. Les travaux devraient démarrer en début 2019.

C/ Améliorer les équipements, services et locaux destinés au développement économique et social

- Amélioration des services aux personnes en difficulté, petites enfances et jeunes. Maintien à domicile des personnes âgées

- Création de la Maison de l'Habitat

3 équipements sont prévus dans le cadre du PNRQAD :

- La Maison de l'Habitat, livrée en 2014 pour un montant de 150K€ financé à 40% par l'ANRU et 60% par l'THAU HABITAT de Sète.

- Le local associatif Marceau (club 3ème âge), pour un montant de 165K€ financé à 60% par la Ville et 40% par l'ANRU. Il devrait être livré avant fin 2015.

- Le local associatif Max Dormoy (Maison des syndicats), pour un montant de 400K€ financé à 60% par la Ville et 40% par l'ANRU. Les travaux sont en cours.

Les acquisitions en vue de la revitalisation du pôle de petits commerces et des services de proximité dans les périmètres du PNRQAD ont démarrées en 2018.

D/ Gestion Urbaine de Proximité

La ville a bénéficié de l'appui de l'ANRU pour la définition des contours de la GUSP qui doit faire l'objet d'une convention opérationnelle liée à celle de l'Ile de Thau

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public

Pilote de l'action : Ville de Sète - Sète agglopôle méditerranée

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Faciliter l'accès au logement privé des publics en difficulté

Développer la mixité sociale

Diminuer le nombre de demandeurs de logements sociaux

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée

Nombre de logements réhabilités

Nombre de bénéficiaires (locataires)

Evolution du nombre de demandeurs de logements sociaux

Nombre et typologie des nouveaux locataires

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

ACTION : RE-DYNAMISATION DE LA GUSP SUR LE CENTRE-VILLE DE SETE

Orientation stratégique 2-3 : Améliorer la tranquillité, la sécurité et la gestion du quartier

Objectif opérationnel : Consolider les démarches de GUSP

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée - Ville de Sète

Principaux éléments de diagnostics :

La démarche de GUSP est à faire émerger et à installer sur le centre-ancien : · Les jalons posés sur l'Île de Thau offrent un cadre d'action à prendre en compte, même si la spécificité du centre ancien est à reconnaître.

Une mission d'appui qualifiante a été financée par l'ANRU en 2013/2014 définir les contours géographiques et opérationnels.

Objectif de l'action : Améliorer le cadre de vie

Descriptif de l'action :

La GUSP devra comporter deux volets indissociables :
- un « volet vigilance » devant permettre de repérer les situations qui appellent un traitement rapide
- un volet « anticipation » devant permettre d'analyser les supports d'actions et de transformation de situations insatisfaisantes d'un point de vue du fonctionnement urbain et de mettre en œuvre des micro-actions très localisées pour traiter ce dysfonctionnement (ex : rue de La Peyrade)

Public cible par l'action : Tout public, notamment QPV centre-ville Sete

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier et le cadre de vie des habitants

Diminuer les actes d'incivisme et les dégradations matérielles

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée

Evolution du taux et du type d'interventions des techniciens GUSP

Nombre de marches exploratoire menées avec les femmes

<u>Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :</u>

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

QUARTIER DES DEUX PINS FRONTIGNAN

AXE 2 : Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie

FICHE GENERALE RECAPITULATIVE : REQUALIFICATION ET RENOVATION DU QUARTIER DES « DEUX PINS » DE FRONTIGNAN

Pilote de l'action : Ville de Frontignan

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Le quartier « Les deux Pins » est compris dans l'une des parties de l'ancienne ZUS du quartier nord, Ces quartiers sont des quartiers historiques de la Politique de la Ville, avec une population dont les difficultés sociales se sont accentuées : précarité, revenus faibles, déscolarisation…

Le quartier « les Deux Pins » compte 1 240 habitants, soit environ 5% de la population communale, et 534 logements. Le nombre de logements sociaux est de 473 logements (Calmette : 323 logements / Pasteur : 150 logements). 58% des logements sociaux gérés par Hérault Habitat sur la commune donc situés sur ce quartier.

Les données infra-communales disponibles montrent que l'Iris Zus Quartier Nord, dans lequel s'inscrit le quartier des Deux Pins, se caractérise par la jeunesse de sa population (plus d'un tiers de la population est âgée de moins de 25 ans) et une présence marquée des familles avec enfant(s), avec une surreprésentation des familles monoparentales (31% contre 26% à l'échelle de la ville).

La fragilité du quartier et la paupérisation de ses habitants peuvent se mesurer, en partie, à travers les indicateurs significatifs ci-dessous :

Le seuil de pauvreté estimé atteint 27% sur l'Iris Zus Quartier Nord en 2011 (contre 16% à l'échelle de la commune)

Une dégradation des niveaux de revenus des plus pauvres sur le quartier : l'Iris Zus Quartier Nord est le seul quartier de la ville dont le niveau de revenus des plus pauvres a diminué entre 2008 et 2011 (au moins 30% de la population la plus pauvre de l'Iris ont vu leur revenu diminuer).

Le taux de chômage estimé est de 24% sur l'Iris Zus Quartier Nord (INSEE, recensement 2010 et Pôle Emploi 2012), contre 18% à l'échelle de la ville. Au sein de cet Iris, 27% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans

Le taux de jeunes de 17-24 ans non scolarisés est également supérieur à celui enregistré pour la ville et pour le territoire.

Ces caractéristiques amplifient la difficulté à promouvoir une mixité au sein de ce quartier peu attractif (+ 1% de la population entre 1999/2010). Dans le même temps, la ville de Frontignan connaît une augmentation de + de 18% de sa population sur la même période.

Les objectifs de l'action :

Améliorer les conditions de vie des habitants du quartier par la réhabilitation des logements sociaux et des équipements.

Aménager des espaces publics et créer des équipements complémentaires permettant d'améliorer le cadre de vie des habitants

Faciliter la mixité sociale

CONTRAT DE VILLE 2015 / 2022 – SETE AGGLOPOLE MEDITERRANEE

FICHE ACTION – REHABILITATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET RENOVATION ENERGETIQUE
SUR LES CITES PASTEUR ET CALMETTE

Orientation stratégique 2.1 : Réhabiliter les parcs locatifs publics et privés
Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des réhabilitations thermiques dans les logements sociaux Poursuivre des opérations de réhabilitations des immeubles et logements engagés

Pilote de l'action : HERAULT HABITAT

Principaux éléments de diagnostic généraux :
Hérault Habitat a un parc datant des années 1970, ces bâtiments comprennent 150 logements collectifs sociaux dont la plupart nécessitent une réhabilitation générale. L'enjeu est également d'améliorer les performances énergétiques des logements afin que les dépenses pèsent moins sur les budgets des ménages.

Objectif de l'action : lutter contre la précarité énergétique en visant un niveau de performance, après travaux, à minima de 64 kwep/m²shon rt/an

Descriptif de l'action : Réalisation d'un package de travaux permettant d'atteindre la performance énergétique

Publics cibles : Tout public résidents en logement social QPV

Calendrier : 2016/2022

Résultat attendu : lutter contre la précarité énergétique

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée + porteur de projet :

Nombre de personnes ayant bénéficié des travaux

Evolution de la consommation énergétique de ces ménages

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION – TRAITEMENT DE L'ESPACE PUBLIC ENTRE LE COLLEGE « LES DEUX PINS » ET LA CITE CALMETTE

Orientation stratégique 2.2 : Améliorer la qualité des équipements et espaces publics

Objectif opérationnel : Soutenir la réhabilitation des équipements et des espaces publics

Pilote de l'action : Ville de Frontignan

Partenaires : Sète agglopôle méditerranée, Etat, Conseil départemental Région …

Diagnostic

Le quartier « Les deux Pins » est classé en quartier prioritaire de la politique de la ville, avec une population dont les difficultés sociales se sont accentuées : précarité, revenus faibles, déscolarisation…

L'espace public situé entre le collège et la cité Calmette est intégré dans ce quartier prioritaire. C'est le seul lieu de vie et de rencontres entre les jeunes du collège et ceux de la cité. Il est le théâtre de conflits d'usage, d'incivilités entre ces deux publics, de problèmes de circulation et de stationnement des bus scolaires et de véhicules des parents et de résidents.

De nombreux jeunes utilisent ce poste comme un mur d'escalade ou projettent sur les élèves, les véhicules de professeurs, les pierres de parement de cet édifice

Objectif de l'action

Valoriser l'espace public au sein de ce quartier.

Apaiser les tensions entre les jeunes et les riverains.

Améliorer la sécurité des habitants et des usagers du collège.

Favoriser le mieux vivre ensemble.

Descriptif de l'action :

Déplacer un poste de transformation électrique appartenant à EDF situé sur cet espace et dont les parements en pierre des murs sont descellés pour être projetés sur les élèves, les véhicules de professeurs etc.

De nombreux jeunes utilisent ce poste comme un mur d'escalade.

Ce déplacement permettra de sécuriser l'espace et de réaménager les voies et le stationnement.

Cet espace possède un véritable potentiel en termes de liens sociaux.

Le projet permettra de revaloriser cet espace sur le plan qualitatif, fonctionnel et sécuritaire de manière à ce qu'il devienne un lieu de vie, d'usage quotidien, pouvant répondre aux besoins de la population afin de relancer la pratique du vivre ensemble dans le respect des lieux et des personnes.

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public

Calendrier : Date de début de l'action : 2020

Résultats attendus :

Améliorer l'image du quartier

Favoriser le lien social

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères commune : amélioration des abords du college et de la résidence Calmette : cadre de vie, sécurité…

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

Axe 3 – Diversifier la fonction des quartiers prioritaires et favoriser leur ouverture et leur intégration

CONTRAT DE VILLE 2015 /2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION : Création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur les Boulevard Camille Blanc et Boulevard de Verdun à Sète et de rabattement sur PEM de Sète participant au désenclavement du quartier de l'Ile de Thau

Orientation stratégique 3.1 : Favoriser la mobilité des personnes habitant ou pratiquant les quartiers

Objectif opérationnel : Améliorer l'efficacité des transports en commun

Pilote de l'action : Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics :

Le quartier de l'Ile de Thau de par sa situation géographique et sa forme urbaine actuelle est excentré. L'enjeu est de permettre son désenclavement et de favoriser des flux avec la ville le territoire et au-delà pour notamment faciliter le développement de l'emploi et l'intégration des habitants du quartier. Ce constat s'inscrit dans une problématique plus large qui a préfiguré la stratégie de transports et de déplacement portée par Sète agglopôle méditerranée :

Une approche territoriale intégrée passe par des interventions qui visent à réduire les nuisances liées aux transports et déplacements. Or, sous l'effet de la croissance démographique et d'une croissance urbaine galopante, le nombre de déplacements a augmenté de manière exponentielle sur le territoire ces dernières années. Pour encourager de nouvelles pratiques en matière de déplacements, le territoire se doit d'intervenir de manière forte et ambitieuse, via différents leviers tels que l'urbanisme et l'organisation des fonctions sur le territoire, pour rapprocher les habitants des équipements, services et activités et ainsi limiter les déplacements ; mais aussi la promotion du recours aux transports en commun et à tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle. Ce qui passe tout autant par l'adaptation des infrastructures de transport que par le déploiement de nouveaux services.

Le territoire dispose d'un réseau de transport en commun par bus, Sète agglopôle méditerranée Transport, qu'il convient de rendre encore plus performant et plus accessible pour les habitants et visiteurs. L'objectif est de mettre en place un réseau à haut niveau de service, plus efficace, moins polluant et plus sûr pour les utilisateurs.

Pour ce faire, le territoire envisage des actions visant à densifier le réseau et à le moderniser, à travers l'augmentation du nombre de lignes et d'arrêt du réseau pour améliorer la desserte et les cadencements, ainsi que la réalisation d'aménagements pour la mise en place d'un Transport en Commun en Site Propre sur certains axes majeurs, pour fiabiliser les temps de parcours.

En termes d'infrastructures, deux grands axes apparaissent comme des axes forts d'aménagement de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) : l'axe RD2 et le boulevard Verdun/Blanc à Sète, et ce en lien avec la desserte du futur PEM de Sète. De plus, parmi les actions fortes du PDU 2012-2022 de Sète agglopôle méditerranée, le développement de l'offre de réseaux en site propre (TCSP), notamment sur l'axe RD2, apparaît comme prioritaire.

Objectifs de l'action

Il s'agit donc de permettre de faciliter la mobilité physique et psychologique des personnes conformément à l'axe transversal défini dans le contrat de ville.

Aménagements des boulevards Verdun/Blanc :

Ils vont permettre une liaison sécurisée, fiable et rapide entre le quartier de l'Ile de Thau et le reste de la ville

- Faire de ces 2 boulevards un véritable lieu de vie (trottoirs – pistes cyclables – zone à 30/h)

- Assurer des temps de parcours fiabilisés en transport en commun notamment pour les habitants de l'ile de Thau

- améliorer les circulations douces

- relier des secteurs à enjeux : Ile de Thau / Centre Commercial /Hôpital / Lycée Charles de De Gaulle / Caserne des Pompiers et au-delà, le centre-ville, le PEM et le secteur des plages.

Le réseau de bus : *hiérarchisation et inter-distance des stations*

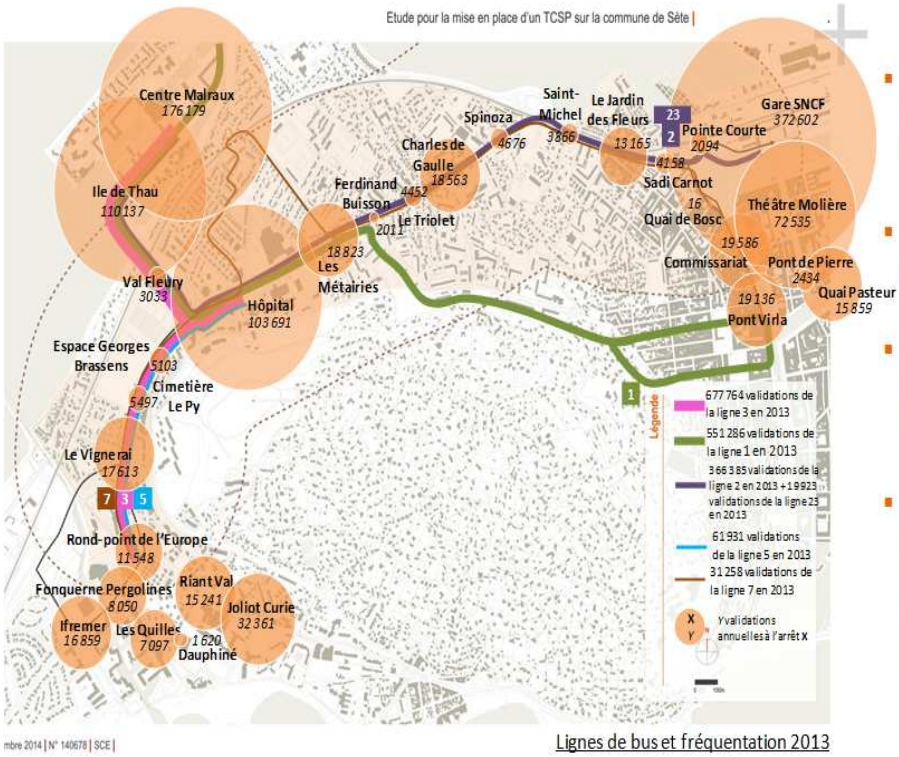

Lignes de bus et fréquentation 2013

- **Aucune ligne ne dessert la totalité du linéaire.**
- Un arrêt majeur : **l'hôpital**
- Des arrêts de bus relativement proches sur le linéaire.
- Près de 480 000 voyageurs sur le réseau soit potentiellement **200 voyageurs en pointe** sur notre axe

PEM de Sète :

La réalisation d'un PEM sur la commune de Sète participera à la structuration du développement du territoire autour de systèmes de transports collectifs accessibles à tous, performants et cohérents entre eux. Ce projet permettra également aux habitants des quartiers des déplacements à l'extérieur du territoire de Thau pour élargir le rayon de recherche d'emploi potentiel ou pour accéder à des services notamment

Cette réalisation permettra également aux enjeux en matière d'inter-modalité dans l'optique du développement des transports en commun dans les années à venir (1,3 million de voyageurs attendus en 2030)

Cet axe de près de 4,3 km environ, s'étend du PEM de Sète jusqu'à l'Ouest pour desservir des équipements importants de l'enseignement secondaire et supérieur (lycées Joliot Curie et Charles de Gaulle, IUT, pôle Ifremer, IRD.

Bien plus encore, ce projet s'inscrit dans le souhait de Sète agglopôle méditerranée de désenclaver le quartier de l'Ile de Thau en assurant un lien fort entre ce quartier et le PEM grâce à la création d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur cette artère structurante de la commune de Sète. En effet, il est important de noter que ces boulevards relient le futur PEM de Sète au secteur Joliot Curie (lycée)/Lido de Sète à Marseillan et dessert des équipements lieux (quartier prioritaire de l'Ile de Thau) et des équipements majeurs pour le territoire (Lycée Charles de Gaulle, Centre commercial Auchan, IUT, pôle IFREMER, Hôpital…).

Sète agglopôle méditerranée se positionne sur la réalisation d'un site propre « type chronobus » avec implantation d'un TCSP central.

Focus sur le PEM : Il est prévu : La mise en accessibilité des quais, du souterrain; l'aménagement des parvis Sud et Nord ; la création d'une passerelle entre les parvis Nord et Sud afin d'assurer un accès aux quais ; la création d'espaces de dépose minute, de desserte taxi, de stationnements vélos ; la réalisation d'un parking relais accessible depuis la RD2, la création d'une aire de régulation au nord ainsi qu'une gare routière au Sud

Tout public et particulièrement les habitants des quartiers prioritaires

Calendrier : 2016 - 2021

Date de début et de fin de l'action :

TCSP Verdun/Blanc (prévisionnel) : 2015 à 2019

PEM de Sète : 2015 à 2021

Résultats attendus :

Faciliter les mobilités

Sécuriser les liaisons entre l'Ile de Thau et le centre-ville

Développer les déplacements doux

Critères CGET : âge/sexe/QPV de résidence

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Taux de fréquentation

Evolution du changement de pratiques des habitants dans leurs déplacements (enquête Sète agglopôle méditerranée transport mai 2016)

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 1 – Lutter contre l'isolement des publics fragiles promouvoir le lien social et la citoyenneté

Orientation stratégique 1.1 : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours

Orientation stratégique 5.4 : Accompagner les dispositifs d'accès aux Droits, la justice de proximité et l'aide aux victimes

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la création d'espaces de proximité dans les quartiers
- Soutenir les actions des structures d'aide aux victimes et les dispositifs d'accès aux droits et à la justice

ACTION - Développer l'accès aux Droits par un renforcement de l'accueil, de l'information et de l'orientation des publics des QPV

Orientation stratégique 1.3 : Promouvoir le lien social et la citoyenneté

Orientation stratégique 5.3 : Renforcer la médiation sur le terrain en lien avec les structures d'accueil des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Favoriser les rencontres entre différents publics
- Faciliter la mise en réseau
- ACTION : Soutien à la cohésion sociale par la solidarité et la citoyenneté dans les QPV

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION : Développer l'accès aux Droits par un renforcement de l'accueil, de l'information et de l'orientation des publics des QPV en matière pénales/sociales/financières/sanitaires/professionnelles

Orientations stratégiques:

1-1 : Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours

5-4 : Accompagner les dispositifs d'accès aux droits, la justice de proximité et l'aide aux victimes (notamment des femmes)

Objectifs opérationnels :

5-4-1-3 : Soutenir les actions des structures d'aide aux victimes et les dispositifs d'accès aux droits et la justice de proximité

Pilote de l'action : Centres sociaux communaux

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- Un défaut d'accès aux Droits observé de manière générale chez les publics en QPV

- Une difficulté particulière des jeunes à accéder à l'information et à l'exploiter

- Une méconnaissance par les habitants des dispositifs et structures existants

- Un repérage imparfait des personnes en difficulté

Objectif de l'action :

développer des permanences d'accueil, d'information et d'orientation des publics dans tous les domaines, en complémentarité et en partenariat avec les structures publiques dédiées (CAF/CG/CCAS) et les acteurs locaux de l'accompagnement

Localisation de l'action : 2 QPV Sete

Descriptif de l'action :

Repérer et analyser l'accompagnement des publics nécessaire, par un temps d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation

Regrouper en un lieu identifié et propre à chaque thématique l'accueil et l'information de base des professionnels et des publics sur l'accès aux droits

Soutenir les démarches de points d'accès multimédia

Calendrier : 2015 – 2022

Résultat attendus : Améliorer l'accès aux droits

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de permanences tenues

Nombre personnes accueillies

Nombre d'actions spécifiques réalisées liées aux problèmes des femmes

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION 3 : Soutien à la cohésion sociale par la solidarité et la citoyenneté dans les QPV

Orientations stratégiques 1-3 : Promouvoir le lien social et la citoyenneté

Objectifs opérationnels :

- 1-3-2 : Favoriser les rencontres entre différents publics, intergénérationnels notamment
- 5-3-1 : Faciliter la mise en réseau des acteurs

Pilotage de l'action : Centres sociaux communaux

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

- Un manque d'espaces publics socialisant
- Une présence des services publics en baisse
- Peu d'actions portées par les habitants
- Un environnement institutionnel méconnu des habitants
- Un isolement social de plus en plus marqué du fait du vieillissement d'une partie de la population et de sa paupérisation
- Une faiblesse de la mixité sociale relevée dans l'habitat des QPV
-

Objectif de l'action :

Impulser une dynamique partenariale et pluri disciplinaires autour d'actions citoyennes initiées par les habitants et notamment les femmes

Localisation de l'action : QPV de Sete

Descriptif de l'action :

- Accompagner et soutenir les habitants dans leurs démarches, leurs projets, leurs initiatives
- Développer des lieux d'accueil d'échange et d'information pour notamment valoriser la parole

Publics cibles particuliers concernés par l'action : QPV

Calendrier : 2015 - 2022

Résultat attendus :

Mieux impliquer les habitants dans les projets collectifs

Augmenter l'autonomie des personnes
Développer la connaissance des institutions

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de projets initiés par les habitants et aboutis
Nombre d'habitants impliqués dans les projets collectifs
Taux de femmes à l'initiative de projets présentés et aboutis

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 2 – Favoriser l'accès aux soins physiques et psychiques et à la prévention santé

Orientation stratégique 2.1 : Elaborer une stratégie territoriale en matière de santé en direction des habitants en QPV

Objectif opérationnel : Améliorer la connaissance des besoins de santé des habitants

- ACTION – Améliorer la connaissance des besoins des habitants et l'offre sanitaire sur les QPV par un état des lieux préalable
-

Orientation stratégique 2.5 : Augmenter et adapter l'offre de soins de proximité afin de la rendre souple, réactive et favoriser l'implantation de professions libérales

Objectif opérationnel : soutenir l'implantation d'un projet de maison médicale pluri disciplinaire (MSP) par des professionnels de santé libéraux

- ACTION – Soutenir une politique de prévention et d'offre sanitaire de proximité

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION : Améliorer la connaissance des besoins des habitants et l'offre sanitaire sur les QPV par un état des lieux préalable

Orientation stratégique 2-1 : Elaborer une stratégie territoriale en matière de santé des publics en QPV

Objectif opérationnel 2-1-3 : Améliorer la connaissance des besoins de santé des habitants

Pilote de l'action : ARS

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Une absence d'éléments spécifiques récents sur l'offre et les besoins en santé

Objectifs de l'action : Disposer de données récentes sur les besoins en santé des habitants des QPV

Localisation de l'action : QPV et territoire

Descriptif de l'action : Réaliser la mise à jour du diagnostic santé réalisé en 2008 par l'ORS

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public (H/F)

Calendrier : 2020

Résultats attendus :

Mettre en cohérence l'offre et les besoins

Faciliter des parcours sanitaires globaux

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION : Soutenir une politique de prévention et d'offre sanitaire de proximité

Orientations stratégiques :

2-2 : Prévenir et accompagner la prise en charge des souffrances psycho sociales

2-3 : Prévenir et accompagner les comportements à risques et lutter contre les addictions

2-5 : Adapter l'offre de soins aux besoins des habitants des QPV

Objectifs opérationnels :

2-2-1 : Améliorer le repérage et la prise en charge des personnes en difficulté

2-3-3 : Soutenir l'accompagnement aux soins en addictologie

5-3-1 : Faciliter la mise en réseau des acteurs

Pilotage de l'action : ARS / CCAS/ ville en copilote « en lien avec la CPTS en cours de création ».

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Une paupérisation grandissante influant sur l'état de santé des habitants des QPV

Une problématique forte de santé liée aux dépendances à l'alcool et aux stupéfiants et dérivés divers

Un manque de professionnels exerçant au sein des QPV

Une inégalité d'accès aux soins entre les publics des QPV et le territoire

Une méconnaissance des dispositifs par les habitants

Objectifs de l'action :

Vulgariser l'offre de soins et les dispositifs d'accès aux soins existants

Faciliter le déploiement de programmes d'action globale autour des enjeux de la santé

Détecter le plus en amont possible les problèmes de santé

Localisation de l'action : QPV de SETE

Descriptif de l'action :

Repérer, informer les personnes ressources des QPV sur les dispositifs de prévention et d'accès aux soins

Mettre en place des ateliers de prévention santé et d'information en direction des publics, des professionnels (para)médicaux

Développer et faciliter l'échange entre la CTPS et les acteurs des QPV

Publics cibles particuliers concernés par l'action : QPV Sète

Calendrier : 2019-2022

Résultat attendus :

Augmentation du nombre des médecins traitants déclarés

Augmentation du nombre de CMU ouvertes

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de manifestations « prévention santé » menées

Nombre d'action spécifiques en direction des femmes réalisées

Nombre de permanences tenues

Nombre de personnes accueillies

Nombre de CMU ouvertes

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 3 – Favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances

Orientation stratégique 3.1 : Accompagner la scolarité et le parcours éducatif des enfants

Orientation stratégique 5.3 : Renforcer la médiation sur le terrain en lien avec les structures d'accueil des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Articuler les activités des temps scolaires et péri scolaires
- Articuler le PEDT et le contrat de ville
- Faciliter la mise en réseau des acteurs

Orientation stratégique 3.1 : Accompagner la scolarité

Orientation stratégique 5.2 : Développer des actions en faveur des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Lutter contre le décrochage scolaire
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant par des actions collectives et la sensibilisation aux relations filles/garçons
- Développer et soutenir l'accompagnement des projets individuels et collectifs

Orientation stratégique 3.2 : Soutenir la parentalité

Objectifs opérationnels :

- Améliorer au quotidien l'accueil des familles et leur implication
- Poursuivre les lieux d'accueil parents-enfants en travaillant notamment la médiation Ets scolaire/famille

FICHE ACTION

Réussite Educative – Parentalité (source ville de Sète)

REFERENCES AU CONTRAT DE VILLE

AXE : Réussite éducative-égalité des chances

AXE : Lutte contre le décrochage scolaire

Orientations stratégiques :

 Mettre en œuvre des instances de pilotage transversales ou mutualisées garantes d'une bonne coordination des dispositifs éducatifs mobilisés sur le territoire.

 Mettre en synergie et coordonner les différentes « cellules » de veille dans une logique d'observatoire partagé et inter-catégoriel des risques de ruptures.

 Renforcer la coordination et la formation des acteurs.

 Renforcer la notion de parcours, d'accompagnement individualisé et de référent clairement identifié.

 Développer et/ou accompagner sur ces bases les actions innovantes en terme de réponse adaptée et territorialisée aux besoins ciblés, quantifiés et qualifiés.

 Définir des indicateurs d'évaluation permettant l'analyse des bénéfices produits et des besoins émergeant et/ou évolutifs ainsi que des équilibres de couverture territoriale des actions et notamment en centre-ville et sa géographie prioritaire.

Objectifs opérationnels :

 Mettre en œuvre des instances de pilotage transversales ou mutualisées garantes d'une bonne coordination des dispositifs éducatifs mobilisés sur le territoire.

- Créer une instance de pilotage stratégique unique entre le PEDT et le Comité de Pilotage REP + sur le volet réussite éducative pour une analyse et une évaluation globale des enjeux et des actions conduites.
- Veiller dans ce cadre de pilotage à une bonne coordination, articulation, complémentarité et lisibilité des dispositifs dédiés mais aussi de leur équilibre dans leur couverture territoriale: Programme de Réussite Educative (PRE) , Contrats Locaux à la Scolarité (CLAS), Devoirs faits, "classes ouvertes en activité, dispositif linguistique "Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants", Action linguistique au collège Jean MOULIN...
- Renforcer et conduire la coordination fonctionnelle et intégrée du PRE dans le contrat de ville et son volet Education comme « dispositif -interface » pour l'articulation des objectifs stratégiques et opérationnels (PEDT- Contrat de Ville- CISPDR).

 Mettre en synergie et coordonner les différentes « cellules » de veille dans une logique d'observatoire partagé et inter-catégoriel des risques de ruptures.

Renforcer les actions de coordination existantes au niveaux des CLAS et du PRE (

- Cadre de participation à l'étude du coordinateur PRE aux « cellules de veille » internes au collège Jean MOULIN.
- Cadre de participation à l'étude du coordinateur du PRE aux équipes éducatives dans les établissements solaires en REP +.
- Participation du coordinateur du PRE dans les observatoires et animations des politiques préventives du CISPDR.
- Animation, évaluation et expertise du volet Education du Contrat de Ville avec le coordinateur du PRE (conduite des objectifs opérationnels, évaluation des appels à projets, nouvelles actions...)

<u>Renforcer la coordination et la formation des acteurs.</u>

- Proposer des formations /rencontres inter-catégorielles entre acteurs éducatifs (enseignants, animateurs, ATSEM...).
- Mieux identifier les « pôles ressources » pouvant sur les territoires faciliter pour les familles, les jeunes mais aussi pour les professionnels : l'accès à l'information sur les acteurs, les dispositifs et les actions en matière d'éducation et de parentalité, (centre social, PRE, Point information Jeunesse).

<u>Renforcer la notion de parcours, d'accompagnement individualisé et de référent clairement identifié.</u>

- Accompagner et soutenir la montée en charge des parcours d'accompagnement individualisés des enfants et des jeunes et de leur famille dans le cadre du PRE.
- Soutenir l'accompagnement, la formation et le recrutement de profils diversifiés des référents de parcours du PRE (supervision, formation inter

catégorielle, information sur les dispositifs éducatifs locaux...)

- Renforcer la coordination fonctionnelle du PRE avec les outils et les actions éducatives valorisés sur le territoire : convention de partenariat avec APS 34, intégration d'un référent de parcours dans le cadre de la classe passerelle, intégration d'équipes des espaces ados du centre social et du service Petite Enfance du CCAS...)

- Intégrer une approche globale et partenariale des parcours d'accompagnement et des situations de fragilité (scolaire, familiale, loisirs, culture, santé, environnement de vie et accès aux patrimoines locaux...). Situer également dans le cadre la limite du champ de compétence et faciliter et accompagner les parcours vers des services et des « professionnels experts ».

- Faciliter pour les familles et les professionnels les interfaces et les médiations entre institutions et équipes éducatives.

Développer et/ou accompagner sur ces bases les actions innovantes en terme de réponse adaptée et territorialisée aux besoins ciblés, quantifiés et qualifiés.

- Poursuivre la mise en œuvre de l'action d'accompagnement des collégiens exclus avec le collège Jean MOULIN et le PRE.

- Mettre en œuvre des actions d'accompagnement préventives pour l'intégration des élèves entrant en 6éme en situation de fragilité repérés par les équipes éducatives.

- Mettre en œuvre des mesures préventives précoces pour faciliter l'intégration scolaire des enfants de 2 à 3 ans en situation de fragilité et leurs familles (accueil passerelle- réseau petite enfance)

- Accompagner et soutenir les projets innovants pouvant intervenir plus largement sur le champ de la parentalité et de la santé et visant à :
  - Associer les parents aux projets et aux fonctionnements des institutions et des établissements scolaires.

- Soutenir les initiatives des familles et des parents dans leurs projets d'actions de médiation avec les institutions et les établissements scolaires.

- Développer les actions de lutte contre l'illettrisme en direction des parents et plus largement la valorisation des compétences parentales pour faciliter leur investissement dans la scolarité et la parentalité.

- Soutenir les actions préventives à vocation d'information sanitaire et de prévention des situations de rupture et de médiation intrafamiliale (point écoute, médiation familiale...).

- Faciliter l'accès et l'ouverture aux loisirs et à la culture en lien avec le Plan Mercredi et la Convention Education Artistique et Culturelle de la collectivité.

 Définir des indicateurs d'évaluation permettant l'analyse des bénéfices produits et des besoins émergeant et/ou évolutifs ainsi que des équilibres de couverture territoriale des actions et notamment en centre-ville et sa géographie prioritaire.

- Travailler sur des outils communs et partagés d'évaluation et d'accompagnement des parcours (livret du référent PRE, fiche d'accompagnement, d'évaluation des objectifs et des motifs de sortie)

- Favoriser l'évaluation conjointe des actions par l'Education Nationale et les pilotes d'action (EN – PRE) : leur reconduction, leur besoins d'adaptation de moyens ou d'évolution des objectifs éducatifs...

- Favoriser l'évaluation comparative des objectifs avec mesure d'impact infra-territorial (sur les territoires de la géographie prioritaire) mais aussi en termes d'équilibre de la couverture globale des besoins sur les villes et des enjeux de mobilité et de mixité territoriale et inter- territoriale (bassin de vie élargie).

Pilotage technique territorial de l'action

► **Ville de Sète** : Direction de l'Education

► **CCAS de Sète :** Centre social

► **Sète agglopôle Méditerranée :** Service Politique de la ville- CISPDR

► **Education nationale**

► **Partenaires :**

DDCS – PJJ – SMPEA – Education Nationale -CAF – Médiathèques – CCAS - Centres sociaux – CIDFF – Planning - Hérault Sport – CD – Ville - Parents bénévoles- conseils citoyens – habitants…

Objectifs de l'action :

Renforcer les dynamiques d' « alliance éducative » conduites dans le projet éducatif global de territoire pour obtenir une cohérence et une continuité éducative de 0 à 17 ans.

En appui et en synergie avec les compétences et les missions de l'Education Nationale, établies par le législateur dans le domaine de la prévention et du repérage du décrochage scolaire et des Réseaux d'éducation prioritaire, les objectifs opérationnels doivent se fonder sur des approches pédagogiques vigilantes et des alliances éducatives autour de « l'enfant-élève », du « jeune-élève » et de sa famille pour une prévention plus transversale et plus efficace.

Public cible particulier concerné par l'action : De 0 à 17 ans

Résultats attendus

- Définir une politique d'appel à projet à vocation infra-territoriale en cohérence dans son pilotage et ses objectifs opérationnels avec les politiques éducatives de la collectivité et les dispositifs locaux et les orientations nationales de l'Education Nationale.
- Réduire les inégalités territoriales dans l'accès à la réussite éducative et l'égalité des chances.
- Renforcer les logiques d'accompagnement de parcours individualisé avec évaluation renforcée des objectifs atteints ou non.
- Soutenir les projets innovants et territorialisés, notamment renforcés en centre-ville et sa géographie prioritaire, dans leurs réponses aux besoins repérés et conforter dans ce cadre les initiatives et ou la participation parentale.
- Diminuer la délinquance liée aux ruptures scolaires.

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de séances dédiées au soutien scolaire tenues
Nombre d'élèves inscrits
Nombre d'élève en décrochage scolaire réintroduits dans le système scolaire ou formatif
Nombre de permanences tenues dédiées aux difficultés parentales
Nombre de parents accueillis et accompagnés
Nombre d'ateliers contre l'illettrisme tenus
Nombre de bénéficiaires de ces ateliers

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PILIER COHESION SOCIALE

Axe 4 – Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs

****

Orientations stratégiques 4-1 et 4-2 : Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles ainsi qu'aux loisirs et à l'activité physique

Orientation stratégique 5.3 : Renforcer la médiation sur le terrain en lien avec les structures d'accueil des jeunes

Objectifs opérationnels :

- Soutenir la création de structures d'accueil et d'animation
- Développer des actions de sensibilisation aux pratiques en partenariat avec les associations locales
- Développer la découverte de pratiques sur le temps des AP
- Développer les activités pour les jeunes filles (multi activités) en lien avec les parents et inciter à la mixité
- Développer l'accompagnement individuel et collectif

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION: Appui à la cohésion sociale par les activités sportives et de loisirs pour les publics des QPV

Pilotage de l'action : ville – CCAS (centres sociaux)

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Une offre éducative extrascolaire à destination des enfants et adolescents insuffisante.

Un manque de qualité, de diversité et d'équité de l'offre sportive en direction des publics QPV

Une population dite « empêchée ou éloignée », des sources d'informations et de nouvelles technologies

Un décrochage scolaire et des comportements à risques en hausse

Un déficit linguistique et une méconnaissance de l'environnement citoyen de certaines personnes ne leur facilitant pas une intégration sociale.

Un manque d'outils, de moyens d'agir et d'une offre adaptée.

Une non reconnaissance du sport comme porteurs de valeurs du vivre ensemble et d'emplois

L'accès au sport freiné par les coûts et la méconnaissance des habitants sur l'offre existante

L'existence de « publics oubliés « du fait d'un besoin d'aménagements spécifiques

Un déficit de nouvelles méthodes pédagogiques, plus ludiques et adaptées

La nécessité de répondre à la demande des jeunes de 11 à 17 ans pour des temps d'accueil et de loisirs structurants

Objectifs de l'action :

Mettre en place une politique d'animation en direction des 11/17ans

Développer des espaces d'épanouissement et d'émancipation pour « vivre ensemble » et « faire ensemble »

Augmenter l'offre en direction de tous les publics QPV (qualité, quantité et adaptation à l'enjeu de mixité de genre et intergénérationnel notamment)

Faciliter l'accès des habitants éloignés des équipements et activités aux pratiques sportives

Positionner l'offre sportive comme levier vers l'employabilité des populations jeunes et féminines.

Lutter contre la délinquance et prévenir les comportements à risques

Faciliter la pérennisation des pratiques au sein des QPV

Apporter une autonomie de mobilité aux habitants

Mettre en évidence l'enjeu santé représenté par la pratique du sport

Créer du lien entre les habitants (toutes générations confondues) en valorisant les savoir-être et savoir-faire traditionnels

Impulser et favoriser la créativité des habitants des QPV en soutenant les approches individuelles ou collectives

Localisation de l'action : QPV Sète

Descriptif de l'action :

- Mettre en place des manifestations dans et hors des QPV

- Faciliter des échanges en amont et en aval des manifestations

- Organiser et participer à des compétitions et représentations de différents niveaux afin de faciliter la mixité sociale, de genre et géographique

- Lister les activités qui se déroulent dans chacun des établissements sportifs, et réorganiser l'offre afin d'établir un minimum de 50 % des participants résidant dans les quartiers « politique de la ville », de façon exclusive ou en mixité.

- Initier et encourager l'Intégration du volet « citoyens du sport » dans tous les projets associatifs des clubs de l'agglomération.

- Constituer une offre de pratique de qualité et diversifiée

- Faciliter l'ouverture des structures sportives en accès libre et gratuit, tant collectif qu'individuel

- Accompagner et soutenir les jeunes par la valorisation d'actions collectives, par l'apprentissage et le respect des règles de la vie en collectivité et par les rencontres entre jeunes et adultes.

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public

Calendrier : 2016 à 2022

Résultats attendus :

Augmenter quantitativement et qualitativement l'offre extra-scolaire

Faciliter la mise en œuvre de mesures incitant à la pratique

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée : Evolution du nombre de licenciés issus des QPV

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION : Appui à la cohésion sociale par les activités culturelles et de loisirs pour les publics des QPV

Orientations stratégiques :

- Favoriser l'accès à la création artistique et aux pratiques culturelles ainsi qu'aux loisirs
- S'inscrire dans une démarche collaborative, concertée et complémentaire des dispositifs existants.
- Développer la participation des publics cibles de 3-18 ans sur l'ensemble des temps éducatifs et de loisirs.

Objectifs opérationnels :

- Soutenir la création de structures d'accueil et d'animation qui garantissent une démarche qualitative
- Développer des actions de sensibilisation aux pratiques culturelles en partenariat avec les associations locales et les lieux ressources
- Développer la découverte de pratiques et d'éducation artistique sur les temps périscolaires et en lien avec le « plan mercredi. »

Pilotage de l'action : Ville/Sète agglopôle méditerranée/CCAS

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Une offre éducative extrascolaire à destination des enfants et adolescents insuffisante.

Un manque de logique de projets et de concertations partenariales

Une population dite « empêchée ou éloignée », des sources d'informations et de nouvelles technologies

Un déficit linguistique et une méconnaissance de l'environnement citoyen et culturel de certaines personnes ne leur facilitant pas une intégration sociale.

Un manque d'outils, de moyens d'agir et d'une offre adaptée.

Une non reconnaissance du sport comme porteurs de valeurs du vivre ensemble et d'emplois

L'accès à la culture freinée par les coûts et la méconnaissance des habitants sur l'offre existante

Un déficit de nouvelles méthodes pédagogiques, plus ludiques et adaptées

La nécessité de répondre à la demande des jeunes de 11 à 17 ans pour des temps d'accueil et de loisirs structurants

Objectifs de l'action :

Mettre en place une politique d'animation en direction des 3-18 ans

Développer les synergies, les transversalités des différents opérateurs

Créer une dynamique de travail entre les différents porteurs de projets

Développer des espaces d'épanouissement et d'émancipation pour « vivre ensemble » et « faire ensemble »

Augmenter l'offre en direction de tous les publics QPV (qualité, quantité et adaptation à l'enjeu de mixité de genre et intergénérationnel notamment)

Faciliter l'accès des habitants éloignés des équipements et activités aux pratiques culturelles

Positionner l'offre culturelle comme levier vers l'employabilité des populations jeunes et féminines.

Faciliter la pérennisation des pratiques au sein des QPV

Créer du lien entre les habitants en valorisant les savoir-être et savoir-faire traditionnels

Localisation de l'action : QPV Sète

Descriptif de l'action :

- Mettre en place des manifestations dans et hors des QPV

- Faciliter des échanges en amont et en aval des manifestations

- Constituer et garantir une offre de pratique de qualité et diversifiée

- Accompagner et soutenir les jeunes par la valorisation d'actions collectives, par l'apprentissage et le respect des règles de la vie en collectivité et par les échanges intergénérationnels.

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public

Calendrier : 2019-2022

Résultats attendus :

Augmenter quantitativement et qualitativement l'offre extra-scolaire

Mettre en cohérence l'action éducative et culturelle dans tous les temps

Faciliter la mise en œuvre de mesures incitant à la pratique par un échange régulier avec les structures culturelles et les intervenants spécialisés

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires

Critères Sète agglopôle méditerranée :

Nombre d'actions spécifiques mises en place en direction des filles et des femmes

Nombre de projets initiés par des femmes et réalisés

Nombre d'adhérent(e)s dans les structures associatives et activités suite à la mise en place d'un projet permis par le contrat de ville

Autres critères proposés par le porteur de projet (3 maximum) :

PRESENTATION DES FICHES ACTIONS TRANSVERSALES

****

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

Axe 5 – Prévenir la délinquance dans les quartiers

Orientation stratégique 5.1 : Décliner la stratégie locale de prévention de la délinquance mise en œuvre par les communes à l'échelle des QPV dans le cadre des CLSPD

Objectif opérationnel : Elaborer une stratégie locale dans le cadre d'un plan local de Sécurité et de prévention de la délinquance

---

FICHE ACTION DE L'AXE TRANSVERSAL - CISPDR

PILIER : tous

Pilote : Sète agglopôle méditerranée/villes/Etat

Objectif : diminuer les faits de délinquance et prévenir la radicalisation

Descriptif :

Programme 1 - prévention de la délinquance et de la récidive chez les jeunes :

Ex : Actions de prévention de la récidive, chantiers éducatifs, actions de promotion de la citoyenneté, actions en milieu scolaire et en direction des décrocheurs, actions de responsabilisation des parents, dialogue police-population, médiation visant à la tranquillité publique, postes de référents de parcours, alternatives aux poursuites….

Programme 2 - prévention des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :

Ex : Intervenants sociaux et permanences d'aides aux victimes en commissariat et brigade de gendarmerie, référents d'aides aux victimes d'infractions pénales, référents des femmes victimes de violences de couples, protection des femmes victimes de violences conjugales, actions en direction des auteurs de violences, prévention et lutte contre les violences faites aux femmes hors couples et familles.

Programme 3 - tranquillité publique :

Ex : Etudes, diagnostics, équipement des polices municipales et aménagements de sécurité. L'équipement en vidéo protection, La mise en place d'actions de médiation à vocation de tranquillité publique, prévention et sécurité dans les transports La prise en compte de l'action de la prévention spécialisée

Prévention de la radicalisation :

Ex : Mise en place de référents de parcours pour accompagner les jeunes concernés et leurs parents, consultations de professionnels formés, actions éducatives, citoyennes, d'insertion à destination des jeunes concernés, actions de soutien à la parentalité.

Publics concernés : QPV Sète

Calendrier : actions annuelles 2019-2022

Critère d'éligibilité spécifique :

- Être en adéquation avec les priorités et objectifs opérationnels des stratégies nationales de prévention de la délinquance et de la radicalisation en vigueur.

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION DE L'AXE TRANSVERSAL - Les Conseils Citoyens

PILIER : tous

Orientations stratégiques : Toutes

Objectifs opérationnels : Tous

Pilote de l'action : Villes - Sète agglopôle méditerranée

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

La loi du n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a créé les conseils citoyens qui devront être associés à l'élaboration et au suivi de contrat de ville.

Objectifs de l'action

créer une interface entre le citoyen, les élus et les instances de l'Etat sur les quartiers définis prioritaires dans l'élaboration des contrats de ville afin de mieux être à l'écoute des attentes des habitants , de faire ressortir leurs besoins , leur permettre d'être des acteurs à part entière, de la construction des contrats de ville.

Localisation de l'action : QPV Ile de Thau & Centre-Ville – Ile Sud

Descriptif de l'action :

1-Mise en place d'un plan de communication afin de se faire connaître des citoyens et de développer ainsi le lien social et le partage des idées :

2 - Aide technique des services de Sète agglopôle méditerranée afin d'aider les conseils citoyens à mieux appréhender leurs missions et à avoir une meilleure connaissance de la politique de la ville.

3 - Travail de rencontre avec les habitants et d'aide à la définition de leurs besoins :

4 - Accompagner les Conseils citoyens sur des projets d'actions

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Tout public à partir de 18 ans

Calendrier : 2016 - 2022

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des bénéficiaires et membres des conseils citoyens

Indicateurs Sète agglopôle méditerranée :

Nombre de projets initiés et aboutis

Nombre de projets portés par les femmes

Nombre de réunions organisées

Nombre de personnes informées dont femmes

Nombre de femmes prenant une part active dans le fonctionnement et l'animation

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION DE L'AXE TRANSVERSAL - Sensibiliser aux Valeurs de la République et de Laïcité

Contexte :

- La société française connaît une période de tension dans les rapports complexes entre République et religions.
- Plus précisément le concept de laïcité est mal maîtrisé par la très grande majorité de la population. De nombreuses interprétations erronées se diffusent et engendrent de l'incompréhension, et encouragent parfois des postures inadaptées voire illicites.

Objectif : Sensibiliser aux notions de la laïcité et aux valeurs de la République

Pilote : Sète agglopôle méditerranée / DRDJSCS / DDCS

Descriptif :

Ateliers de formations et de sensibilisations par l'utilisation de supports divers (théâtre, expositions…)

Effet attendu : diminution des incivilités liées au non-respect des valeurs portées par la République

Localisation : QPV Sete

Partenaires mobilisables et publics visés : Tous les acteurs du contrat de ville et les habitants des QPV

Calendrier : Actions annuelles 2019 - 2022

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des personnes touchées

Indicateurs de réalisation :

Nombre d'actions informatives réalisées

Nombre de personnes formées ou sensibilisées dont femmes

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION DE L'AXE TRANSVERSAL - Lutte contre les discriminations - Egalite Femmes/Hommes (LCD-E)

PILIER : tous

Contexte :

Principe constitutionnel, priorité transversale du contrat de ville 2015-2020, réaffirmée pour la période 2020-2022 sur les 3 piliers mais aussi par l'adhésion de la ville de Sète et de l'EPCI à la Charte Européenne pour l'Egalité

Pilote : Sète agglopôle méditerranéee/ DRDJSCS - DDCS

Objectifs :

Faire progresser l'égalité femmes-hommes et améliorer le vivre ensemble.

Proposer un plan permettant un engagement collectif contre les discriminations

Descriptif :

Toutes actions :

-permettant d'identifier les freins et les leviers à l'égalité femmes-hommes

- facilitant l'implication des femmes,

Diagnostiquer les piliers où sont identifiés le plus de discriminations et leurs types

Identifier un référent communal et intercommunal

Mettre en œuvre des actions de communication communes à tous les partenaires sur la prévention des discriminations

Effets attendus :

Prévenir aussi bien la discrimination que le sentiment de discrimination.

Mise en réseau des acteurs du territoire

Mutualisation des actions menées afin d'en optimiser l'efficience

Meilleure sensibilisation des habitants et des acteurs socioéconomiques sur leurs droits et devoirs

Amélioration de la connaissance des réalités locales en matière de discriminations

Augmentation du nombre d'intervenants

Meilleure diffusion, vulgarisation et utilisation de l'information afin de susciter de nouvelles actions et valoriser celles existantes

Localisation : QPV

Public ciblé : Tous les acteurs du contrat de ville des QPV et leurs habitants

Calendrier : Actions annuelles 2019 – 2022

Critères CGET : âge/sexe/ QPV de résidence des personnes touchées

Indicateurs Sète agglopôle méditerranéee :

Nombre de personnes formées ou sensibilisées dont femmes

Nombre d'actions « sensibilisation/prévention » mises en œuvre

CONTRAT DE VILLE 2015/ 2022 – SÈTE AGGLOPÔLE MÉDITERRANÉE

FICHE ACTION DE L'AXE TRANSVERSAL - formation des opérateurs associatifs, porteurs de projet dans le cadre du contrat de ville

Pilier : tous

Pilotage de l'action : Sète agglopôle méditerranéee

Principaux éléments de diagnostics (*enjeux territoriaux et problématiques justifiant l'action) :*

Tissu associatif majoritairement constitué de petites associations gérées par des bénévoles.

Le manque de bases en matière juridique, budgétaire notamment ne permettent pas la mise en œuvre de projets tels qu'exigés par la Politique de la Ville d'une part , et fragilise par ailleurs l'existence même des petites associations

Objectif de l'action :

Professionnaliser les opérateurs associatifs dans la conception d'un projet, sa rédaction mais aussi la gestion globale d'une association

Localisation de l'action : 3 QPV

Descriptif de l'action :

Proposer un plan de formation annuel sur des rencontres collectives et des accompagnements individuels à partir des besoins repérés par le service Politique de la Ville

Publics cibles particuliers concernés par l'action : Associations émargeant au contrat de ville

Résultats attendus :

Amélioration dans la rédaction des demandes de subventions et des budgets inhérents

Plus d'actions éligibles sur les divers dispositifs nationaux d'aide aux associations

- Nombre de personnes/associations participantes.
- Nombres d'emplois créés en QPV dont femmes
- Nombre de projets développés en QPV dont ceux portés par des femmes.
- Enquêtes de satisfaction des publics accompagnés,
- Evolution qualitative des projets des associations participantes,
- Impact sur la création d'emploi en QPV,
- Niveau de connaissances des bénévoles de QPV,

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - EVALUATION A MI PARCOURS 2015-2017 : AVANCEE DES ACTIONS DU PILIER DEVELOPPEMENT ECO/EMPLOI AU 31/12/2017		
action non réalisée	action réalisée	Action en cours
	pilote	**Avancement de la réalisation de l'action**
Axe 1 -maintenir l'activité économique au bénéfice des habitants du quartier		
Action 1 : accompagnement des entreprises du BTP des QPV pour accéder aux différents marchés	CAPEB	2 016
Action 2 : appui aux commerçants et artisans pour rénover leurs établissements	EPCI	2 016
Action 3 : faciliter la création et l'extension d'activités commerciales par la mise en place d'exonération de la CFE		Thau agglo non concerné
Action 4 : création de clubs d'entreprises - rencontres entreprises / public mensuelles dans les QPV	CCI	
Action 5 : ouverture d'une boutique multi activités dans chaque QPV		
Action 6: accueil et accompagnement à la création et au développement des entreprises des QPV (citelab,,,) et développement de nouveaux dispositifs		
accueil-accompagnement à la création/reprise d'activités -Sète	BGE ET initiative thau	2015
accompagnement à la création/reprise d'activités -Sète	ADIE	2016
parrainage des diplômes des QPV	NQT	2017
AXE 2 : Favoriser l'accès d'une offre de formation adaptée au profil des habitants et aux besoins des entreprises		
Action 1 : développer les chantiers jeunes d'implication		
préparation aux concours sanitaires et sociaux	MLI	2 015
atelier de communication		2 015
Chibanis		2015
club de jeunes chercheurs		2 015
Malraux 3	MLI /Passerelles chantiers	2 015
Thonnaire 1+2		2015
plateforme web de CV	MLI	2 016
art thaurecup	MLI /ARDAM	2 016
promotion de la journée féminisation des métiers du bâtiment	Capeb MLI	2 016
Chantier éducatif sur la Gardiole	APS 34	2 015
salle sport IDT		2017
FIRN	MLI	2016
Cimetiere Frontignan 2	MLI / Passerelle chantier	2 017
lancement plateforme service civique	MLIJ	2 017
Action 2 : développer les chantiers d'insertion		
recyclerie textile	La ligue de l'enseignement	2015
Médiathèque Mitterrand	Passerelles chantiers	2 015
salines de Frontignan		2 016
Roselière de B les B		2 017
Calades 1+2		2 016
jardin partagé		2 016
Action 3 - renforcement de l'action de la MLIJ dans les Q.P.V.	MLI	2016
Action 4 : favoriser la mobilité des publics en difficulté en appui au développement de l'emploi (guichet unique d'accueil et d'information, relais mobilité local, atelier mobilité, formation permis B...)		
relais mobilité local	Passerelle insertion	2015-2016
plateforme mobilité	Dpt(PTI)	2 017
AXE 3 : Accompagner l'accès et le maintien dans l'emploi des habitants des QPV		
Action 1 : permanences hebdomadaires d'entretiens individuels pour permettre l'insertion professionnelle		
Faciliter le parcours d'insertion professionnel des femmes, diminuer le taux de chômage des femmes dans les QPV	Renaissance 34	2017
Action 2 : renforcer la collaboration avec les acteurs associatifs culturels et sportifs intervenant dans les QPV	Pôle emploi	2016
action 3 : coordonner au niveau local l'action des opérateurs de l'emploi dans le cadre de l'accompagnement des parcours des demandeurs d'emploi et des actions en direction des entreprises		
Action 4 : partenariat renforcé avec Frontignan		2015
Action 5 : mise en œuvre d'actions spécifiques liées au recrutement pour les QPV (job meeting / rencontre avec les recruteurs / recrutement par simulation / promotion de candidature issues des QPV,,,)		
Action 6 : enquêtes semestrielles sur l'emploi analyse des besoins des entreprises artisanales du BTP du bassin	CCI	2 016
Action 7 : Accompagnement à l'emploi et insertion des publics en difficulté – promotion des métiers – développement de l'apprentissage		
forum féminisation des métiers du bâtiment	CAPEB	2 016
CIJ promotion de la journée féminisation des métiers du bâtiment	MLI	2 016
CIJ club de jeunes chercheur		
Action 8 : mobilisation des contrats aidés au bénéfice des habitants des QPV	DIRECCTE	2015
Action 9 : lutte contre l'illettrisme et la fracture numérique parcours professionnel		
bien dans ses baskets à Sète	Concerthau	2015-2016
carnet de voyages à Frontignan		
médiation	FLR	2015
accéder à l'emploi / Espace numérique d'inclusion socio professionnelle	APIJE	2015
parcours individualisé de formation/plaisir d'apprendre	APP	2015
informatique pour tous		2 017
Musée lycéen	Lycée Joliot Curie	2016
Acceuil de jour	CIDFF	2016
Français à visée emploi	NOUAS	2 017
Parcours adapté vers l'employabilité	APS 34	2016
découverte des métiers de la mer (1)-	Cap au large	2 017
CIJ Lancement de la plateforme service civique (cf action 1- axe 2)	MLI	2017
Développer l'accompagnement individuel	Sete badminton	2016
Accès aux nouvelles technologies et à la mobilité	Ligue de l'Enseignement	2016
Prévention et suivi des publics en insertion professionnelle (clause /CI et CIJ)	codes 34	2 017
Action 10 : soutien à l'insertion professionnelle grâce aux clauses sociales dans les marchés publics	Agglo	2 018

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - EVALUATION 2015 A 2017 – AVANCEE DES ACTIONS AU 31/12/2017		
PILIER COHESION SOCIALE SETE		
action non réalisée	action réalisée	action en cours
intitulé de l'action	pilote	Avancement de la réalisation de l'action
AXE 1 : lutter contre l'isolement des publics fragiles - promouvoir le lien social et la citoyenneté		
ACTION 1: Développer l'accès aux Droits par un renforcement de l'accueil, de l'information et de l'orientation des publics des QPV		
Aide aux victimes d'infractions pénales	ADIAV	2015-2016
conseil conjugal	CIDFF	2015-2016
Accueil de jour	CIDFF	2015-2016
sensibiliser les habitants sur l'enjeu de leur état de santé	HORIZON	2015-2016
consultations juridiques gratuites	CDAD	2017
info et lutte contre les discriminations	Renaissance 34	2015-2016
Lutte et prévention du surendettement	Leo Lagrange	2015-2017
Action 2 : améliorer la lisibilité de l'offre d'information et d'orientation par la création d'un guichet unique de 1er niveau		
Actions collectives d'animation et de socialisation	APS34	2015-2016
Renforcer le parcours vers le droit commun	APS34	2017
Le gout de la mémoire	Concerthau	2015
Fonctionnement du Conseil citoyen	Conseil citoyen IDT	2016
Fonctionnement du Conseil citoyen	Conseil citoyen CVIS	
Lutte contre les replis communautaires	Femmes du soleil	2016
Université du citoyen	IPEICC	2016
Equipe MOUS	Ville de Sète	2015-2016
Centre social Gabino: raids / raid sportif VVV	Ville de Sète	2015
Stop motion	Médiathèque Malraux	2015
ça swingue	Médiathèque Malraux	2015-2017
CMJ - Voyage à Paris	Ville de SETE	2017
Femmes de l'île de Thau	Maremar	2016
cultures urbaines Sète	CUSF	2015
AXE 2 : SANTE		
ACTION 1 : améliorer la connaissance des besoins des habitants et l'offre sanitaire sur les QPV par un état des lieux préalable		
Action 2 : Développer une politique de prévention et de prise en charge globale des problématiques de santé en QPV		
meilleure sensibilisation des habitants à l'enjeu de leur santé	ARS	
meilleure connaissance de besoins des habitants		
Prise en charges des enfants et des adolescents	Via Voltaire	2017
prise en charge des auteurs de violences conjugales		2017
animation du réseau des professionnels		2015
Permanences	MDA	2017
Copa Jordi	Gabino	2017
programme prévention santé/citoyenneté/égalité	Planning familial	2016
Action 2 : développer l'accueil du centre d'action médicosociale précoce	ARS	
Action 3 : proposer une offre sanitaire de proximité adaptée aux besoins des habitants des QPV	ARS	
AXE 3 : favoriser la réussite éducative et l'égalité des chances		
Action 1 : initier un projet éducatif global pour obtenir une cohérence et une continuité éducative de 0 à 17 ans		
Action 2 : développer les outils du projet éducatif global		
classe relais	EN	2015
CLAS	Ville	2015
CLAS	Ville de Sète	
CLAS Villefranche	ville	
Coup de pouce +	CCAS	
PRE	CCAS	
CLAS	Centre social Gabino	
Action 3 : soutenir la parentalité et lutter contre l'illettrisme pour renforcer le projet éducatif global		
Devenir élève et parent d'élève - REP +	Ville	2015
CLAS - espace parents/enfants	Ligue de l'Enseignement	
lecture en chemin	Concerthau:	
l'école des mères		
Point Ecoute famille	Etre Ô Monde	
Soutien à la parentalité / Médiation familiale	Les lieux du lien	2016
AXE 4 : favoriser l'accès aux activités sportives, et de loisirs		
Séjours courts d'éducation à la santé VVV	Gabino	2016
Camp enneigé 2016 / Camp en montagne 2017 VVV	MJC	2016
sport pour elles	Hérault sport	2015
sport pour toi Sète		2015
L'aviron et les jeunes travailleurs	Aviron sétois	2015
Avigril 's Challenge	Aviron sétois	2015
séjour sport en eaux vives	APS 34	2015
CLJ Sète Frontignan VVV	CLJ Sète Frontignan	2015
découverte de la navigation + VVV	CAP AU LARGE	
Hippocampe VVV	ODYSSEE	
Nemo		
sport facteur d'intégration et d'épanouissement pour tous	SETE BADMINTON	
le patinage vecteur d'intégration	ROLLERS THAU CLUB	
SNEDD	SNEDD	2016
le Rugby est un jeu d'enfants	SETE A 13	2016-2017
Street workout	Iron Bar	2016

CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - EVALUATION A MI PARCOURS : AVANCEE DES ACTIONS 2015 -2017 DU PILIER CADRE DE VIE /RU AU 31/12/17		
action non réalisée	action en cours	Action réalisée
	PILOTE	**AVANCEMENT DE LA REALISATION DE L'ACTION**
AXE 1 : Favoriser l'accès au logement pour tous - renforcer la mixité sociale et fluidifier les parcours résidentiels		
Action 1 : définir et élaborer une stratégie d'équilibre social de l'habitat pour le territoire de Sète agglopôle méditerranée	EPCI	2015
Action 2 : création de logements adaptés pour faciliter l'hébergement de publics		
habitat intergénérationnel	DPT	
baux glissants AHJT / SUS	EPCI	2015
AIVS	EPCI	2015
Action 3 : accueil et accompagnement des habitants des QPV		
boutique logement jeunes	AHJT	2015
ateliers de quartiers-Frontignan	Compagnons Bâtisseurs	
ateliers de quartiers-Sète		
Espace info énergie	GEFOSAT	
ADIL	EPCI	
mieux vivre chez soi	Secours pop	
AXE 2 : Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie - ILE DE THAU ANRU		
preparation du protocole ANRU	EPCI et ville de Sète	2015
réhabilitation du parc de logements/renovation énergétique	OPH	
Action 1 : Réhabilitation du centre commercial les boutiques de Thau	EPARECA	
Action 2 : Aménagement des espaces publics et des voiries	ville de Sète	
Action 3 : désenclavement du quartier construction d'un pont	ville de Sète	
Action 4 : aménagement de pistes cyclables	EPCI- ville	
Action 5 : réhabilitation de la salle de la Passerelle	EPCI	2 017
Action 5 : réhabilitation de la médiathèque Malraux	EPCI	2 017
Action 6 : réhabilitation des équipements sportifs- 6-1 : réhabilitation du stade LLENSE et 6-2 : réhabilitation de l'ancien bowling en centre sportif du Barrou	ville de Sète	2 017
Action 7 : création d'un jardin partagé	EPCI et ville de Sète	2 016
Action 7 : créations d'une aire mécanique	Thau Habitat EPCI	
Action 8 : GUSP/TFPB	Epci Thau habitat	2016
Anru : projet d'extension des écoles primaires nouvelles actions	ville de Sète	
AXE 2 : Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie - centre ville /Ile sud - Sète		
Action 1 : création d'une résidence sociale	Thau Habitat	2 017
Action 1 bis nouvelle : extension CHRS (FC)	SUS	2 017
Action 2 : réhabilitation du parc de logements de l'OPH pour lutter contre la précarité énergétique	Thau Habitat	2015
Action 3 : rénovation urbaine OPAH - poursuite des dispositifs (FC)	agglo	
poursuite de l'OPAH	agglo	2 017
Action 4 : PNRQAD - Poursuite de l'action cœur de ville	Ville /agglo	2 016
AXE 2 : Améliorer les conditions d'habitat et de cadre de vie - Les Deux Pins - Frontignan		
Action 1 : réhabilitation des logements sociaux et rénovation énergétique : cités Pasteur et Calmette		
Action 2 : traitement de l'espace public entre le collège des 2 Pins et la cité Calmette	ville	
Action 3 : création d'aire de jeux pour enfants	ville	
Action 4 : création d'une maison de loisirs créatifs	ville	
Action 5 : rénovation énergétique du groupe scolaire A. France	ville	
Action 6 : réhabilitation des places de 'hôtel de ville et J. Jaurès	ville	
ls		
AXE 3 : Diversifier la fonction des QPV et favoriser leur ouverture et leur intégration		
Action 1 : PEM de Sète participant au désenclavement de l'IDT	Sète agglopôle méditerranée	2016-2017
création d'un transport en commun en site propre boulevards C Blanc et de Verdun à Sète-		
Action 2 : densification de l'offre de transports en commun		2016 - 2017